

Bulletin du RCHTQ

Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec



WM. KEYS.
Charter Member of Dominion Assembly 2436.



J. F. REDMOND.
Charter Member, Dominion Assembly 2436.

Le *Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec* (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son *Bulletin* depuis 1974.

Conseil d'administration :

- Jacques Rouillard (président)
- Jean-Claude Dionne (secrétaire-trésorier)
- Éric Leroux (responsable de l'édition du Bulletin. Avec l'aide précieuse de Magali Bochet qui s'est chargée de la mise en page du Bulletin et qui est remerciée ici!)
- Martin Petitclerc (conseiller)

Abonnement : (2 numéros par année) :

- Individu : \$ 20.00
- Institution canadienne : \$ 25.00
- Institution étrangère : \$ 30.00

Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$ 10.00 le numéro.

Paielement par chèque au nom du RCHTQ :

Adresse : RCHTQ
Département d'histoire
Université de Montréal,
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, H3C 3J7.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement : la même adresse.

Site internet : <http://histoire.umontreal.ca/recherche/publications-dhistoire/>

Image de la page couverture : William Keys et John F. Redmond, fondateurs de l'Ordre des Chevaliers du travail au Québec (*Montreal Dealy Star*, 31 août 1889)

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1187-6484

Volume 38, numéro 1 (95), printemps 2012

ARTICLES

Peter C. Bischoff
« Individus et militance » :
les Chevaliers du Travail montréalais vus de l'intérieur, 1883-1896 4

Marc-André Gagnon
Les ouvriers au parlement :
le cas d'Alphonse-Télesphore Lépine (1888-1896) 13

Robert Tremblay
Les pionniers du mouvement ouvrier au Québec : quelques pistes de réflexion sur
la première génération de militants des années 1830 20

Jean-Luc Grégoire
Philippe Roy, maire et délégué syndical à Asbestos (1936-1939) 28

ARCHIVES

Centre d'histoire et d'archives du travail 46

« Individus et militance » : les Chevaliers du Travail montréalais vus de l'intérieur, 1883-1896

Peter C. Bischoff

Professeur

Département d'histoire

Université d'Ottawa

Généralement traité par la bande ou scruté à l'aide d'un nombre assez restreint de documents, l'Ordre des Chevaliers du travail au Québec échappe encore et toujours à la compréhension des spécialistes. Historiens, sociologues et experts en relations industrielles ont qualifié l'aile québécoise de la centrale syndicale américaine de mouvement utopiste, trop éloigné des besoins immédiats des travailleurs et de la réalité du monde industriel. À renfort de nouvelles sources, nous sommes sur la voie d'établir un portrait fort différent. Dans une analyse de son évolution structurelle, qui est parue dans la revue *Labour\Le Travail*, nous démontrons que l'expérience des chevaliers québécois est, au contraire, tout à fait remarquable¹. À Montréal, en deux fortes poussées, ils ont transformé le paysage syndical (figure 1). Pour ce faire, les chevaliers entamèrent une collaboration intense entre francophones et anglophones. Cherchant à construire un rapport de force sur le terrain, ils ont privilégié le syndicalisme de métier, tout en expérimentant avec le syndicalisme industriel à une échelle insoupçonnée par

l'historiographie. Ouverts aussi aux immigrants de l'Europe du Sud et de l'Est, de même qu'aux femmes, ils dérangèrent donc l'ordre existant, d'où, dans les années 1880, des relations très tendues avec l'Église catholique et les partis politiques.

Dans le présent texte, nous allons examiner le mouvement selon ce que révèle la trajectoire d'une dizaine de militants ouvriers bien en vue². L'individu est perçu ici comme agent de l'histoire, mais aussi comme fenêtre pour appréhender la Chevalerie de l'intérieur. Par leur correspondance avec les dirigeants américains de l'Ordre (362 lettres) et les articles de journaux concernant leurs faits et gestes (1600 articles), ces militants nous livrent une expérience permettant un nouveau regard sur la chevalerie³.

C'est à l'initiative de deux jeunes canadiens-irlandais catholiques, tous les deux des pères de famille âgés de 27 ans, que l'Ordre s'installe durablement dans la métropole du Canada. William Keys, un machiniste fraîchement formé, de retour d'un périple de quatre ans aux États-Unis pour parfaire ses connaissances, combine en

effet ses efforts à ceux de l'ex-mouleur John F. Redmond, pour lancer la chevalerie sur des bases durables à Montréal. Dans une lettre adressée par Keys au grand-maître-ouvrier Terence V. Powderly, en 1887, il est écrit qu'à force de lire sur les progrès des Chevaliers du travail dans la presse internationale, l'auteur et Redmond optèrent d'introduire le mouvement dans la métropole. En bons catholiques, peut-on y lire, les deux ouvriers avaient soumis la constitution et le rituel secret de l'organisation à l'attention de l'évêque Fabre. N'ayant rien à redire, ce dernier leur donna le feu vert⁴.

La première assemblée, numérotée 2436, est donc lancée en janvier 1883. Véritable « ruche », l'organisation veut faire le plein d'ouvriers, dans l'espoir d'essaimer sur le territoire montréalais. Pour appuyer le recrutement, Terence V. Powderly est venu donner une conférence en décembre 1883, à l'invitation de John F. Redmond, alors secrétaire de l'assemblée⁵. Cigariers, cordonniers, mouleurs et machinistes – ces travailleurs à l'avant-scène des luttes ouvrières du temps – entrent alors en nombre dans l'organisation. Parmi ceux-ci, George S. Warren, sera appelé à jouer un rôle de premier plan.

George S. Warren, cigarier (*Repos du travailleur*, 1er septembre 1890)



Ce cigarier, membre en vue de la section montréalaise de l'Union internationale des cigariers, devient l'organisateur syndical de l'assemblée 2436. Son dynamisme, son parfait bilinguisme et son éloquence en font le pivot entre anglophones et francophones. C'est lui, peut-on lire dans une de ses lettres adressées à Powderly, qui entamera les démarches menant à la fondation de la première assemblée francophone - la 3484 - en novembre 1884. Les membres canadiens-français trouvaient en effet désespérant d'assister à des réunions se déroulant dans la langue de Shakespeare, à laquelle ils n'y comprenaient pratiquement rien⁶. L'AL 3484, cette « ruche » francophone, de laquelle jaillira toute une série d'assemblées pour les Canadiens français, est d'abord dirigée par le cigarier Élie Massie. Comme Warren, Massie retient son adhésion à l'Union internationale des cigariers, la double affiliation devenant chose courante⁷.

Élie Massie, premier maître-ouvrier de l'Assemblée Ville-Marie (*La Presse*, 24 juin 1893)



Jusqu'en avril 1886, date à laquelle est fondée la première assemblée de district (AD) des Chevaliers, les assemblées locales 2436 et 3484 occupent une place prépondérante dans la province. Dans la première, de jeunes canadiens-irlandais catholiques, William Keys, William Butler et John F. Redmond, se hissent à la direction. Dans la seconde, les Canadiens français Élie Massie, Olivier-David Benoît, Urbain Lafontaine accèdent au poste de maître-ouvrier⁸. La stratégie de ces ALs vise à rassembler les travailleurs des différents métiers de leur groupe linguistique respectif, le temps de constituer une masse critique de membres d'un métier et ainsi préparer le terrain au lancement d'ALs de métier. Vu la grande taille de certaines firmes de la métropole, véritable cœur des secteurs manufacturier et du transport du Canada, les deux ALs mixtes pressentent également qu'il faudra regrouper leurs ouvriers, lorsqu'ils seront en nombre suffisant, en des « ALs industrielles ».

Au printemps de 1885, l'effort de syndicalisation connaît un bond qualitatif, pour « devenir fiévreux », quelques mois plus tard, selon une lettre de John F. Redmond datant de décembre 1885⁹. Une assemblée industrielle est établie parmi les ouvriers anglophones des ateliers de construction et de réparation de matériel ferroviaire du Grand Tronc, situés à la Pointe-Saint-Charles. Le machiniste et dirigeant de l'Assemblée Dominion, le Canadien irlandais catholique William Butler, en devient le premier maître-ouvrier. Un mois plus tard, l'AL industrielle no. 3965 « Maple Leaf » est fondée parmi les charpentiers et les chaudronniers anglophones du secteur de la fabrication de navires à vapeur. À leur tour, les ouvriers francophones des ateliers du Grand Tronc s'avèrent assez nombreux pour constituer leur propre assemblée, l'AL 4194 ou La Concorde, qui sera dirigée par le maître-ouvrier Louis Guyon.

Louis Guyon, maître-ouvrier de l'Assemblée La Concorde (*Repos du travailleur*, 1er septembre 1890)



À l'hiver 1886, les Chevaliers du travail, grâce en particulier aux efforts de Warren, multiplient les sections syndicales à Montréal et en établissent aussi à l'extérieur : à St-Jean-sur-Richelieu, à Sherbrooke, etc. [Warren se vantera dans une lettre à Powderly, en juillet 1887, d'avoir fondé en tout 24 ALs]. L'AL 3484, sentant le vent dans les voiles, lance alors un appel menant à la formation du Conseil central des métiers et du travail de Montréal en janvier 1886. Les chevaliers manifestent aussi publiquement leur intérêt de mettre de l'avant des candidatures ouvrières aux prochaines élections provinciales¹⁰. Cette poussée est jugée suffisamment menaçante par l'archevêque Taschereau pour appeler à une nouvelle condamnation.

La correspondance de William Keys, George S. Warren et John F. Redmond est éloquente quant à l'importance accordée par les dirigeants des Chevaliers à l'opposition cléricale. Déjà en février 1885, nous révèle une lettre, Keys, accompagné d'un membre francophone et d'un prêtre, était allé rencontrer Taschereau pour le persuader de ne plus manifester d'hostilités contre l'Ordre. Le prélat s'était alors calmé jusqu'à ce que la chevalerie connaisse un fort développement à la fin de l'année. Mais en février 1886, il s'apprête à frapper encore. Un échange frénétique de télégrammes entre John Redmond, alors secrétaire de l'AL 2436, et le QG de l'Ordre aux É-U, révèle clairement la vive inquiétude des chevaliers de voir l'évêque de Montréal se retourner contre eux, poussé en ceci par le cardinal Taschereau. Powderly, inquiet et de fort mauvaise humeur, viendra à Montréal calmer le jeu¹¹.

Avec la formation d'une assemblée de district bilingue, en avril 1886, la dynamique interne de la chevalerie prend une nouvelle direction. Véritable centre de

pouvoir, chargé de coordonner l'activité des assemblées locales et de statuer sur leur fonctionnement, l'AD 114 va concrètement réduire à néant l'ascendant des ALs Dominion et Ville-Marie. Dirigée par des maîtres-ouvrier de district, tels que William Keys et John F. Redmond, elle prête en effet l'oreille aux besoins des ALs de métier. Ces dernières, très nombreuses et fortement représentées, obligent l'AD à déterminer que tout nouveau membre devra rallier l'assemblée de son métier, si celle-ci existe, ou encore celle de son entreprise, si les employés de cette dernière sont organisés en AL industrielle¹².

Notons aussi que des embûches sérieuses surgissent devant la chevalerie. À l'externe, l'opposition d'une partie du clergé, fortement encouragée par la condamnation prononcée par Taschereau en avril 1886 et par celle de l'ensemble de l'épiscopat deux mois plus tard, fait fuir un grand nombre de membres. À la levée de l'interdit, en avril 1887, cette hostilité continue de peser lourdement dans la balance. À l'interne, nous apprend une lettre de Pierre Sansfaçon, secrétaire de l'AL Ville-Marie, les Canadiens français réclament une AD francophone. Ils se plaignent qu'à tout répéter dans les deux langues, les réunions s'allongent indûment. D'ailleurs, trop nombreux sont ceux qui n'y comprennent rien aux interventions en anglais¹³. Mais rien n'y fait. Notons également que la répartition géographique de l'Ordre s'avère une source de division. En janvier 1888, l'AD 114, qui représente toutes les ALs de la province, se fait « capturer » par les ALs de Québec. Celles-ci, avec une délégation plus nombreuse que leurs consœurs montréalaises, font élire à l'exécutif du district des représentants de leur cité qui, une fois à leur poste, s'empressent de déménager le bureau de

l'organisation de Montréal à la Vieille capitale.

Il faut attendre un an avant que le QG américain prenne les décisions qui s'imposent : il autorise d'abord la formation d'une AD anglophone et francophone en 1889; puis, l'année suivante, dans une autre réorganisation, il octroie une AD à la ville de Québec¹⁴. De nouveaux dirigeants prennent la relève, notamment, chez les anglophones, le Canadien irlandais catholique Bernard Feeney et l'anglais-protestant William Darlington, et, chez les francophones, Urbain Lafontaine et Joseph-Alphonse Rodier. La chevalerie, qui a toutefois perdu son élan, voit ses effectifs fondre radicalement : certaines ALs deviennent des coquilles quasi vidées de leur substance¹⁵.

Un secrétaire de l'AD no.2 écrit à Powderly, en décembre 1890, (et je traduis) « *l'Ordre qui a déjà compté 14000 membres, n'en rassemble plus, je crois, que 500 en tout, anglophones et francophones, et apparemment diminue à chaque semaine. (...) rien de moins qu'un tremblement de terre ou votre présence ici ne peut arrêter ce déclin* »¹⁶. Powderly, trop accaparé par ses fonctions, tardera à revenir à Montréal jusqu'à la fin de septembre 1891. Par contre, le tremblement de terre souhaité a bel et bien lieu, mais il vient d'une direction insoupçonnée.

C'est en effet de Rome qu'arrive un signal surprenant. Le 15 mai 1891, le pape Léon XIII publie l'encyclique *Rerum Novarum*. Selon son enseignement, les ouvriers possèdent des droits naturels, dont celui à l'organisation. L'encyclique propose comme modèle les sociétés de secours mutuel, mais davantage encore les corporations ouvrières, définies soit comme des associations professionnelles composées seulement de travailleurs ou comme des

organisations mixtes, c'est-à-dire regroupant patrons et ouvriers. Il n'en faut pas davantage pour réduire les attaques du bas-clergé et redonner courage et détermination aux militants¹⁷. La chevalerie connaît en conséquence une seconde phase de croissance. Si les lettres de militants se font rares pour le chercheur, les articles de journaux, quant à eux, beaucoup plus abondants, soulignent, par exemple, les nombreuses assemblées publiques où Rodier et Lafontaine, Feeney et Darlington, mais aussi Warren et Keys, urgent les ouvriers de se regrouper en ALs ou d'intégrer celles existant déjà. Ces derniers entrent dans une organisation où priment désormais, sans contestation, les assemblées locales de métier¹⁸.

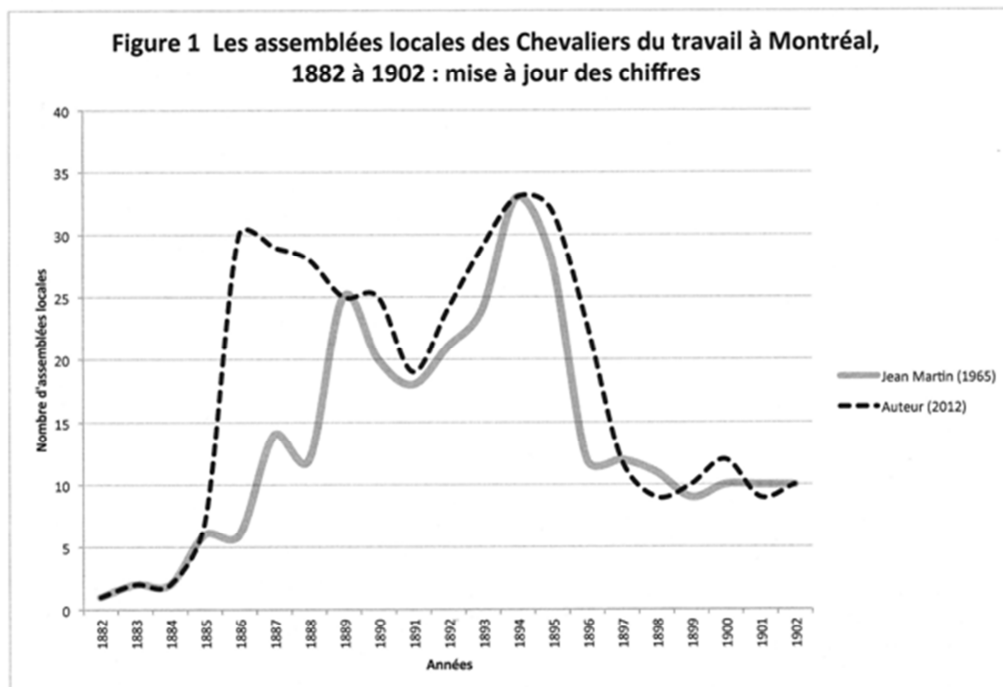
Ce qui caractérise particulièrement cette nouvelle période, c'est la tolérance, sinon la sympathie avec laquelle les politiciens et les journaux accueillent l'Ordre sur la scène publique. Entre 1891 et 1895, une couverture médiatique sans précédent rend compte, en effet, des banquets annuels de l'AL 2436 ou ceux de l'AD 19 : présence des politiciens, discours, chants y sont commentés en menu détail¹⁹. La participation des Chevaliers aux congrès annuels du Conseil des métiers et du Travail du Canada reçoit aussi une grande dose d'attention, dévoilant non seulement l'amabilité des politiciens à leur égard, mais aussi la participation de délégués féminins des assemblées aux délibérations du Conseil²⁰. Dans une lettre adressée au bureau exécutif de l'Ordre, au commencement de 1893, George Warren, alors maître-ouvrier de l'AL Ville-Marie, manifeste sa joie lorsque des journaux montréalais francophones en viennent à accorder une colonne régulière à la chevalerie. Ces quotidiens engagent à grands frais des Chevaliers bien en vue pour rédiger des chroniques ouvrières régulières :

- Joseph-Alphonse Rodier reçoit 12\$ par semaine par *La Presse*
- Urbaine Lafontaine se voit offrir hebdomadairement par *Le Monde*, 15\$
- tandis qu'Arthur Sabourin met sa plume au service de *La Patrie* pour une somme inconnue²¹.

Les chroniques ouvrières constituent, bien sûr, une source pour suivre l'itinéraire des militants, les vieux routiers, comme les nouveaux venus, puisqu'elles rendent compte des élections annuelles visant à pourvoir les assemblées de leurs représentants. Mais elles sont d'autant plus intéressantes qu'elles identifient les militants qui s'agitent sur le terrain pour syndicaliser de nouveaux pans de la classe ouvrière. Elles documentent de surcroît l'émergence de nouveaux discours chez certains dirigeants : par exemple, le socialisme chrétien d'Urbain Lafontaine ou le socialisme De Leonite de William Darlington. Notons, enfin, que les chroniques ouvrières font également état des

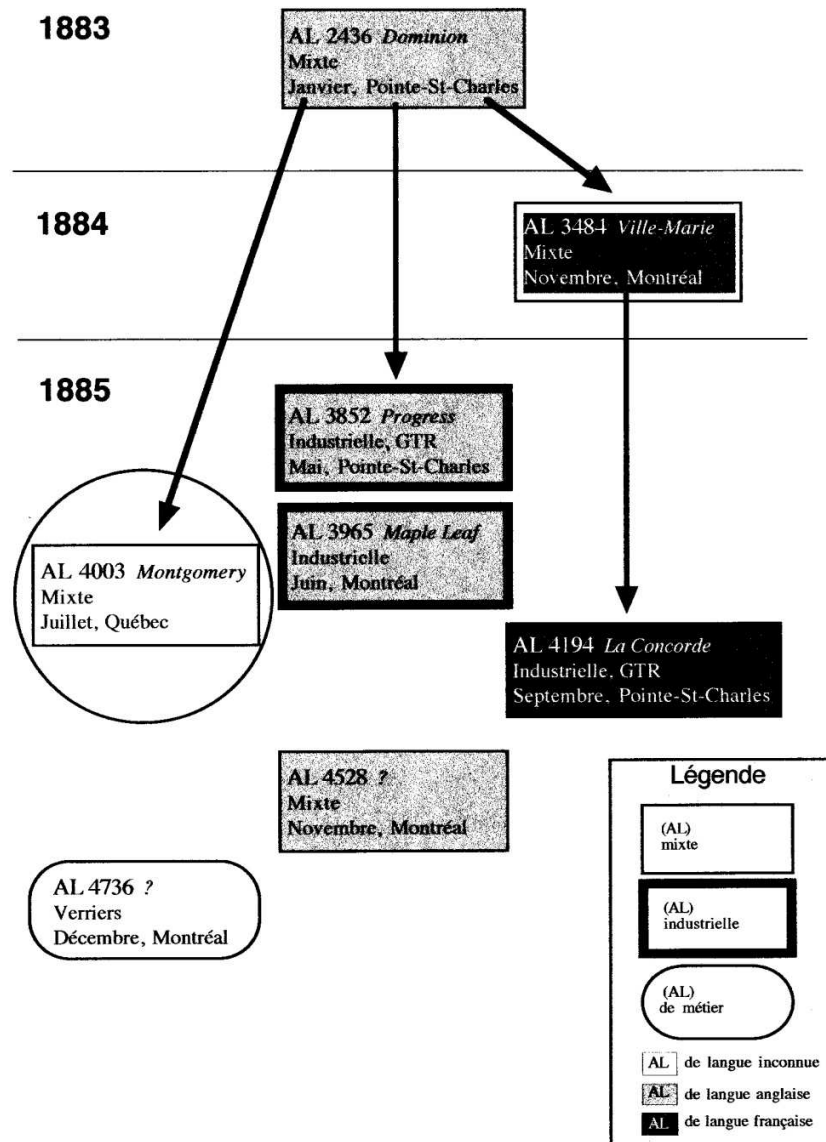
soirées dramatiques des ALs, où, dans une vue inédite de la vie syndicale, elles renseignent sur les chansons en vogue et les militants possédant des talents de chanteur ou encore d'acteur d'opérette²².

Cette vie militante, vibrante et riche, au sein de la chevalerie, est cependant à la veille de s'écrouler. Au milieu des années 1890, si les Chevaliers du travail prospèrent au Québec, ils déclinent rapidement ailleurs, et ce, depuis plusieurs années déjà. Cet effondrement va commencer à peser lourdement sur l'aile québécoise du mouvement. Ses ennemis vont alors redoubler d'efforts. L'Église va proposer aux travailleurs québécois, avec plus de vigueur encore, de prendre plutôt part aux sociétés de secours mutuel. Les unions internationales de leur côté vont offrir un syndicalisme de portée plus limitée, car fortement centré sur le métier. Le coup de mort sera porté, comme il est bien connu maintenant, à l'assemblée annuelle du Congrès des métiers et du travail tenue à Berlin (Ontario), en 1902²³.



Sources : Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec* (Montréal 1980), 102; *Journal of United Labor*, 1882-1886; Jonathan Garlock, *Guide to the Local Assemblies of the Knights of Labor* (Wesport 1982), 571-574; *Montreal Labor Directory* pour 1893, 1897, 1906 et 1909; Canada, Département du Travail, *Gazette du Travail*, 1900-1914 et *Report on Labor Organization in Canada*, 1911-1914; BAC, R2872-0-5-E, Fonds des Chevaliers du travail, correspondance au Grand-Maître Terence Powderly

Figure 2 L'enracinement des Chevaliers du travail



Sources: *Journal of United Labor*, 1883-1885; Bibliothèque et archives nationales du Canada, R2872-0-5-E, Fonds des Chevaliers du travail, correspondance au grand-maître Terence Powderly.

Notes et références

- ¹ Peter C. Bischoff, « 'Un chaînon incontournable au Québec' : les Chevaliers du travail, 1882-1902 », *Labour/Le Travail*, 70 (automne 2012), p. 9-59.
- ² Ce texte a été lu au congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, tenu à Sherbrooke, le 20 octobre 2012.
- ³ Bibliothèque et archives nationales du Canada (dorénavant BAC), R2872-0-5-E, Fonds des Chevaliers du travail, correspondance au grand-maître Terence V. Powderly (dorénavant BAC, CP) et au secrétaire-trésorier général John W. Hayes (dorénavant CH).
- ⁴ BAC, CP, lettre de W. Keys à T.V. Powderly, 25 janvier 1887.
- ⁵ *Montreal Post*, 19 décembre 1883.
- ⁶ BAC, CP, lettre de G. S. Warren à T.V. Powderly, 14 août 1884. Pour une biographie de Warren, voir : Jacques Rouillard, « George Stephens Warren », *Dictionnaire biographique du Canada*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=8409].
- ⁷ *Montreal Star*, 31 août 1889.
- ⁸ *Montreal Star*, 31 août 1889; BAC, CP, lettre d'Urbain Lafontaine à T.V. Powderly, 17 août 1888 et lettre d'Edward Butler à T.V. Powderly, 23 janvier 1884.
- ⁹ BAC, CP, lettre de John F. Redmond à T.V. Powderly, 26 décembre 1885.
- ¹⁰ *La Presse*, 5 décembre 1885.
- ¹¹ BAC, CP, lettres de William Keys à T.V. Powderly, 24 février 1886 et 25 janvier 1887; BAC, CP, lettre de George Clarke à T.V. Powderly, 9 février 1886; BAC, CP, télégrammes de John F. Redmond à T.V. Powderly, 13, 14, 15 et 16 février 1886.
- ¹² BAC, CP, lettre d'Auguste Charest à T.V. Powderly, 13 septembre 1886; BAC, CP, lettre d'Edmund à T.V. Powderly, 23 octobre 1885.
- ¹³ BAC, CP, lettre de Pierre Sansfaçon à T.V. Powderly, 17 mai 1886.
- ¹⁴ Il s'agit des AD 18 (anglophone) et 19 (francophone) de Montréal, et de la AD 20 (mixte) de Québec. BAC, CP, lettre de John Wilkin à T.V. Powderly, 22 juin 1890; BAC, CH, lettre de Amédée Blondin à John Hayes, 8 décembre 1890; BAC, CH, lettre de John Hayes à l'AL 10829, 10 mai 1890. Concernant les ADs 1 et 2, voir : *La Presse*, 30 août 1889.
- ¹⁵ BAC, CP, lettre de Lawrence Landers à T.V. Powderly, 20 mars 1888.
- ¹⁶ BAC, CP, lettre de John Wilkins à T.V. Powderly, 21 décembre 1890.
- ¹⁷ Église catholique, Pape Léon XIII, Lettre encyclique sur la condition des ouvriers (*Rerum Novarum*), [en ligne], [http://www.vatican.va/holy_father/leo_xiii/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_15051891_rerum-novarum_fr.html] (10 septembre 2012).
- ¹⁸ Voir, par exemple : *La Presse*, 7 juillet 1892; *Le Monde*, 5, 22 et 25 novembre 1892 et le 26 mai 1893.
- ¹⁹ *Le Monde*, 13 janvier 1893 et 16 avril 1895.
- ²⁰ *Quebec Morning Chronicle*, 3 septembre 1893.
- ²¹ BAC, CP, lettre de George Warren à A.W. Wright, 28 janvier 1893.
- ²² *Montreal Daily Witness*, 18 juillet 1893; *Le Monde*, 13 janvier 1893 et 12 janvier 1895.
- ²³ Peter C. Bischoff, « 'Un chaînon incontournable...' », p. 50-55.

Les ouvriers au parlement : le cas d'Alphonse-Télesphore Lépine (1888-1896)¹

Marc-André Gagnon

Candidat au doctorat en histoire

University of Guelph

Le 26 septembre 1888, Montréal-Est devient le centre d'attention de tout le Dominion. L'élection partielle qui s'y tient risque fort bien de changer le paysage politique canadien. En effet, un candidat ouvrier a de fortes chances de s'y faire élire. Bien qu'il ne s'agisse pas de la première tentative de la part des associations ouvrières de plébisciter un des leurs, cette fenêtre d'opportunité laisse croire que des années de labeurs et d'espoirs sont sur le point d'être transformé en succès. Le candidat indépendant soutenu par l'Ordre des Chevaliers du travail, Alphonse-Télesphore Lépine, remporte une courte victoire et devient ainsi le premier député ouvrier élu à la Chambre des communes. Cet épisode méconnu de l'histoire québécoise peut paraître de prime abord anecdotique, mais il permet de réexaminer l'engagement politique des Chevaliers.

Alphonse-Télesphore Lépine (*Dominion illustrated. Special number devoted to Ottawa and the Parliament of Canada, 1891*)



Les historiens qui ont traité de l'Ordre au Québec ont soulevé plus de questions qu'ils n'ont apporté de réponses. Préférant s'attarder à son développement structurel ou à ses conflits avec les autorités religieuses, le domaine de l'engagement politique est resté dans leurs angles morts². Les études sur le député Lépine et ses liens avec les Chevaliers se font encore plus rares. Hormis, Richard Desrosiers et Denis Héroux, qui lui ont consacré une brève étude, et quelques références à son

élection par Jean de Bonville, puis Fernand Harvey, peu d'informations étaient disponibles sur ce personnage³. À notre point de vue, il nous apparaissait nécessaire de faire la lumière sur son élection et de le repositionner vis-à-vis les réseaux de militants, les courants d'idées, et surtout son expérience personnelle comme typographe, intellectuel et militant ouvrier.

Notre recherche se base sur l'analyse documentaire d'un large éventail de sources et cherche à apporter un éclairage nouveau sur le rôle de cet homme politique. Il importe de repositionner l'individu comme objet historique dont les choix, les relations professionnelles, les idées et les valeurs sont au centre du militantisme politique. Plus largement, elle permet de jeter un regard inédit sur le rôle des organisations ouvrières et de rendre compte des réseaux de militants, des lieux de sociabilités, et aussi des attentes et des frustrations vécues par les militants des Chevaliers du travail.

Combinant des éléments de l'approche biographique et de l'histoire politique, nous nous proposons de faire un tour d'horizon sur ce sujet en explorant les débuts de l'action politique ouvrière à Montréal en regard des premières vagues de militants ouvriers francophones dont fait partie A.T. Lépine. Par la suite, nous analyserons son engagement militant et les débats entourant sa candidature. Finalement, nous proposerons quelques pistes de réflexion au sujet de son programme politique, ses relations avec les militants ouvriers et les difficultés auxquelles il est confronté. On se référera, bien évidemment, à notre thèse pour une analyse plus en profondeur des thèmes soulevés ici⁴.

Les débuts de l'action politique ouvrière à Montréal

Entre 1886 et 1896, les ouvriers montréalais s'activent à promouvoir un programme politique largement inspiré de la déclaration de principes des Chevaliers du travail. Porteur d'un projet de société cherchant à « harmoniser le Travail et le Capital », ces hommes firent l'expérience de différentes stratégies politiques dans leur quête d'un monde meilleur. À la fois organisation ouvrière et fraternelle, les Chevaliers du travail cherchent à faire l'union de tous les salariés peu importe leur origine nationale, leur genre ou leur degré de qualification. L'Ordre étant influencé par l'idéologie du producteur, elle base ses pratiques associatives sur l'arbitrage et la coopération.

Implanté au Québec depuis 1883, elle se veut également à l'avant-garde de l'action politique syndicale du monde ouvrier avec pour but de faire prendre conscience de la condition ouvrière et d'adopter des lois visant à corriger les nombreux problèmes vécus par les travailleurs dans le monde industriel. Au niveau pancanadien, l'Ordre privilégie la représentation des réclamations ouvrières auprès des élus et fonde dans ce but un Comité législatif. Basé à Ottawa, il agit comme lobby auprès des politiciens de la capitale. Au niveau local, certaines assemblées choisissent d'adopter un comportement beaucoup plus militant, privilégiant, dans certains cas, une politique indépendante des partis traditionnels en appuyant des candidatures ouvrières. Au Québec, c'est le Conseil central des métiers et du travail de Montréal (CCMTM) qui devient le lieu de cette ambition. Mis sur pied en janvier 1886 à l'initiative de militants de l'Ordre dont plusieurs membres de l'Assemblée Ville-Marie, le Conseil central endosse un programme politique et

propose de soutenir des candidatures ouvrières dans les circonscriptions montréalaises⁵.

Les élections provinciales de 1886 et fédérales en 1887 sont deux occasions pour les militants d'acquérir de l'expérience dans le domaine de l'organisation politique et de porter leurs revendications dans l'arène électorale. Alors que les militants associés aux premières assemblées tels William Keys, George Warren et Olivier-David Benoît occupent un rôle central dans la conduite de ces campagnes, les membres de l'Union typographique Jacques-Cartier (UTJC) dont Albert Pigeon, Urbain Lafontaine et Alphonse-Télesphore Lépine se font remarquer pour leur militantisme. De ces trois typographes, Lépine est celui qui retient notre attention.

Né le 15 mai 1855 à Québec, il ne reçut qu'une instruction élémentaire à l'école du Faubourg St-Jean. Il entre à L'Événement comme apprenti typographe et il continue d'y travailler une fois reçu compagnon. Il passe ensuite au *Quotidien de Lévis*. En 1883, il épouse Alexandrine Scott, déménage à Montréal et devient membre de l'UTJC. Membre de l'assemblée Montcalm, il acquiert également une imprimerie. En 1886, il devient président de UTJC et dirige les négociations concernant les contrats d'impression avec la ville de Montréal. Il a alors 31 ans. Il demeure en poste jusqu'en mars 1887, date où il devient le représentant de son syndicat au CCMTM, dont il est également le secrétaire et membre fondateur⁶.

Orateur invité lors de l'élection de 1886, son engagement devient plus important en 1887 pour trois raisons. Premièrement, il fonde, en février de cette année, un journal, *Le Trait d'Union*, dont « l'intention formelle est de faciliter l'accord entre le Capital et le Travail, accord

absolument nécessaire à la prospérité »⁷. Deuxièmement, il publie en mars son *Explication de la déclaration de principes des Chevaliers du Travail*, qui se veut une vulgarisation du programme mis de l'avant par l'Ordre. Dans ce texte, Lépine traite de ses idées sur l'économie coopérative et le règlement des grèves par l'arbitrage⁸. Finalement, il poursuit son travail au sein de l'Union typographique en coordonnant la participation du syndicat devant la Commission royale d'enquête sur le capital et le travail.

De par sa position de typographe et de petit entrepreneur, Lépine jouit d'un statut privilégié au sein des associations ouvrières. Il souscrit aux objectifs de l'Ordre et accepte son rôle en tant qu'éducateur de la classe ouvrière. Pour paraphraser l'historien Bryan Dewalt, les typographes sont les intellectuels du mouvement ouvrier et attachent une grande importance à leur rôle au sein des associations ouvrières⁹. Par ses éditoriaux, il entend éduquer politiquement ses confrères et susciter chez ces derniers un sentiment de respectabilité, condition essentielle « à son aptitude et de son droit à la participation du gouvernement public »¹⁰.

Le processus de nomination et l'organisation électorale

Lorsque le député de Montréal-Est décède subitement en aout 1888, la pression se fait forte pour que Lépine brigue les suffrages. Au Conseil central, ce sont les représentants des assemblées des charpentiers et menuisiers, de la Société des cordonniers, de l'Association des plâtriers et des assemblées Maple Leaf et Ville-Marie qui se font le plus actifs. Dans un moment d'unanimité, Lépine obtient l'appui du Conseil pour se présenter aux élections¹¹.

L'équipe qu'il bâtit est à l'image de

son réseau d'influence. Les membres de l'UTJC et les chevaliers de l'assemblée Ville-Marie sont aux commandes. Son collègue, Urbain Lafontaine, devient son agent officiel. Typographe, vice-président de l'UTJC, Lafontaine est membre fondateur de l'assemblée Ville-Marie des Chevaliers du travail et du CCMTM¹².

Le Comité central de campagne est composé de membres élus par les associations ouvrières. La présidence est assurée Olivier-David Benoît qui fait partie de la première vague de militants en politique ouvrière. Il est également membre du Comité législatif des Chevaliers du travail. Le secrétariat du comité est sous la charge d'un autre typographe, Albert Pigeon, qui a succédé à Lépine comme dirigeant de l'UTJC¹³. Au final, nous retrouvons pas moins de 15 dirigeants des différentes associations ouvrières qui participent — à divers niveaux — à l'organisation de la campagne de Lépine. On compte 18 comités locaux répartis à travers les quartiers Ste-Marie, St-Jacques et St-Louis. Ces comités ont pignon sur rue chez de petits boutiquiers et des marchands. Ces commerçants peuvent mettre leurs locaux à la disposition de l'organisation électorale puisque les rencontres ont lieu le soir, après les heures d'ouverture. La présence de commerçants et d'éléments de la petite bourgeoisie peut paraître étonnante, mais il convient de se rappeler que Lépine s'entoure de gens qui lui sont semblables. Lui-même propriétaire d'une petite entreprise et se décrivant à la fois employeur et ouvrier, il bâtit ses relations avec les membres éclairés de la petite bourgeoisie d'affaires de sa circonscription. Ceci nous donne une appréciation du réseau de solidarité entre ces gens d'affaires et de leurs liens avec le mouvement ouvrier dont ils sont proches. Leur présence est peut-être également un indice de l'importance de

l'idéologie du producteur dans la pensée de Lépine.

Lépine et le projet de société des Chevaliers du travail

La nomination de Lépine fait consensus. Il est en mesure de s'élever au-dessus de la partisanerie libérale/conservatrice, alors très forte au sein de l'Ordre. Son programme politique est largement inspiré de la déclaration de principes de l'Ordre. Lépine, tout comme les Chevaliers du travail, assigne un rôle précis à l'État dans la résolution du problème ouvrier¹⁴. L'État doit prendre ses responsabilités et son intervention doit être ciblée en fonction de l'intérêt de chacun des membres. À première vue, nous pourrions conclure que Lépine entretient une vision généreuse de l'État dans laquelle ce dernier doit prendre une place prépondérante dans la vie des citoyens. L'article XVIII de la déclaration de principes des Chevaliers ne demande-t-il pas « que le gouvernement général obtienne possession, par voie d'achat, en vertu du droit de souverain domaine, de tous les télégraphes, téléphones et chemins de fer » pour que ces services soient aux mains du « peuple et non des spéculateurs »¹⁵? L'explication qu'en donne Lépine dans son texte et quelques autres références à la propriété ont fait dire à Richard Desrosiers et Denis Héroux que Lépine fut fortement influencé par Proudhon¹⁶.

Pour notre part, nous n'excluons pas le fait que Lépine ait pu lire les auteurs socialistes ou anarchistes français. Mais les influences qui s'exercent sur lui sont diverses, car elles puisent également aux idées de Terence Powderly, aux écrits de l'évêque de Baltimore, Mgr. James Gibbons, et du Primat d'Angleterre, le Cardinal Henry Edward Manning¹⁷. De plus, Lépine se garde de ne pas trop s'avancer au sujet des

mesures concrètes d'étatisation et il promeut durant ses campagnes électorales et ses interventions en Chambre une conception très traditionnelle de l'État libéral. Son rôle est celui d'un arbitre qui se doit de faire respecter les lois (en nommant des inspecteurs par exemple) ou doit adopter des mesures législatives afin d'harmoniser les rapports entre le Capital et le Travail. Toutefois, son soutien personnel à la Politique nationale du gouvernement de John A. Macdonald marque sa campagne et cette prise de position lui permet d'obtenir la sympathie du Parti conservateur qui ne lui opposera aucun candidat¹⁸.

C'est cet appui du Parti conservateur vient bien près de bloquer la nomination de Lépine par le Comité de campagne en 1891. Un conflit éclate alors avec le député ouvrier de Montréal-Est, Joseph Béland, élu un an plus tôt à la législature québécoise. Le conflit entre les deux hommes donne lieu à une remise en question par le Conseil central de la pertinence de supporter des candidats aux élections. Lépine se défendra durant toute sa carrière d'être à la solde des conservateurs¹⁹. Une analyse de ses votes par appel nominal au Parlement et une recension des thèmes soulevés durant la période de questions permettent de voir que, s'il appuie les conservateurs lors de la majorité des votes, il n'hésite pas cependant à joindre sa voix aux libéraux sur certains sujets. Ce sont des thèmes qui lui sont chers comme l'établissement d'un bureau de statistique du Travail de même que la promotion de l'usage de la langue française dans les institutions fédérales.

Lépine n'endosse pas l'ensemble des propositions des Chevaliers au même degré comme le révèle l'analyse de ses interventions dans les journaux et en Chambre. Par exemple, Lépine omet

d'inclure l'article XX de la déclaration de principes des Chevaliers dans son *Explication de la déclaration*. Cet article stipule que l'on mette en application le principe de travail égal, salaire égal pour les deux sexes. Or, dans un débat polémique entre les chroniqueurs ouvriers du *Trait d'Union*, de *La Presse* et de *La Patrie*, on apprend que Lépine s'est opposé à l'emploi des femmes dans les bureaux publics²⁰. Il fait donc montre d'un certain conservatisme à cet égard et endosse clairement l'idéologie de l'homme pourvoyeur. Manifestement, la position de Lépine ne fait pas l'unanimité dans ce débat, les éléments plus libéraux ou radicaux lui reprochant sa prise de position. Ce débat nous permet d'approfondir notre connaissance des Chevaliers du travail comme mouvement social et d'évaluer l'appui que ses membres font de son programme politique.

Ce ne sera pas le seul conflit de Lépine avec d'autres militants de l'Ordre. Alors que son rôle est critiqué par le Conseil législatif des Chevaliers du travail, et qu'il est attaqué pour le patronage dont il fait montre lors de nominations dans la fonction publique, certains font remarquer le peu de marge de manœuvre dont il jouit en Chambre²¹. À ce chapitre, son bilan législatif est assez mince. Il dispose de peu de temps de parole et il est un champion de l'absentéisme parlementaire.

Néanmoins, Lépine réussit à déposer trois projets sur la réglementation des heures de travail entre 1893 et 1896. Réélu en 1891, il jouit d'une crédibilité certaine, car il est nommé aux comités spéciaux des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, au comité des *Bills* privés et à celui de l'agriculture et de la colonisation. Il dépose le 6 février 1893, un projet de loi « pour déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres à l'emploi

de l'État ou des entrepreneurs et sous-entrepreneur de l'État »²². La journée de huit heures est une réclamation des Chevaliers du travail figurant à leur déclaration de principes. Dans son *Explication de la déclaration*, Lépine fait d'ailleurs l'apologie de cette mesure : « Le système de huit heures de travail par jour relèvera du chômage des milliers d'hommes, en même temps, qu'il donnera un peu plus de repos à ceux qui font un dur labeur. Il contribuera à relever le niveau moral et intellectuel du peuple en donnant de l'ouvrage à ceux qui vivent dans l'indigence et en permettant à ces derniers de faire instruire leurs enfants »²³. Dans leur quête d'une société meilleure, cette mesure devint un élément très important.

Les associations ouvrières sont satisfaites du texte du projet de loi comme en font foi les appuis au sein des différentes instances ouvrières²⁴. Néanmoins, elles déchantent lorsque le projet de loi ne franchit pas la seconde lecture, puisque les conservateurs le font mourir au feuilleton. Bien que Lépine récidive à deux reprises (1895, 1896), il ne parvient pas à tempérer l'impatience des militants ouvriers. L'attitude du CCMTM vis-à-vis la politique partisane change et les délégués s'engagent

dans un vigoureux débat sur l'efficacité des candidatures ouvrières indépendantes²⁵. Plus important encore, l'assemblée Ville-Marie, qui a été le moteur du développement de l'action politique ouvrière à Montréal, révisé sa position et demande à ses délégués de voter contre la nomination de candidats ouvriers. À cette époque les Chevaliers sont divisés et font l'expérience des séquelles laissées par le départ de Powderly en 1893²⁶.

Conclusion

Isolé, Lépine a perdu le soutien des associations ouvrières. Et lorsque s'amorce la campagne électorale en mai 1896, le CCMTM demeure neutre. Défait, il se retire de la vie publique. Alors que certains militants remettent en question l'intérêt d'appuyer des candidatures indépendantes, des voix s'élèvent alors pour que prenne forme un véritable parti ouvrier. L'expérience de Lépine et des candidatures individuelles tire à sa fin, et la génération de militants qui a œuvré au succès électoral du typographe montréalais laissera graduellement sa place à de nouvelles figures qui donneront naissance au Parti ouvrier en 1899.

Notes et références

¹ Communication présentée lors du 65e congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, Sherbrooke, 20 octobre 2012.

² Fernand Harvey, « Les Chevaliers du Travail, les États-Unis et la société québécoise, 1882-1902 » dans Fernand Harvey (dir.), *Le mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, Boréal Express, 1980, p.69-131. L'historiographie s'est généralement peu penchée du côté de l'action politique directe des syndicats. Voir : Jacques Rouillard. « L'action

politique ouvrière, 1899-1915 », dans Fernand Dumont (dir.), *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, Les Presses de l'Université Laval, 1974, pp. 267-312. Pour le Canada, on consultera : Bryan Dewalt. *Arthur W. Puttee : Laborism and Working Class Politics, 1894-1918*, thèse de maîtrise, University of Manitoba, 1985, 224 p.

³ Richard Desrosiers et Denis Héroux, *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, 156 p; Jean De Bonville. *Jean-Baptiste Gagnepetit. Les*

travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle, Montréal, édition de l'Aurore, 1975, 253 p.

⁴ Marc-André Gagnon, *Harmoniser le Travail et le Capital: Les Chevaliers du Travail et l'action politique ouvrière à Montréal (1883-1896)*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 2011.

⁵ *La Presse*, 5 décembre 1885, p. 4; *L'Union ouvrière*, 9 janvier 1886, p. 4; *La Presse*, 24 juin 1893, p. 11. Le lecteur pourra également se référer à Jacques Rouillard. *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, p. 53-55. Sur le mandat du Comité législatif des Chevaliers, on peut consulter le rapport suivant : Order of the Knights of Labor, *Report of the Canadian Legislative Committee*, Toronto, Miller & Soole, 1889, p. 6.

⁶ *The Canadian Parliamentary Companion*, Ottawa, J. Durie, 1891, p. 148; Selon *Le Canadien*, Alexandrine Scott serait née à Liverpool. Or, selon le recensement de 1901, elle est née plutôt à Édimbourg en 1858 et déclare être d'origine écossaise. Deux enfants naissent de cette union, respectivement en 1885 et 1887, selon le recensement de 1901. Lépine est donc un jeune père de famille lorsqu'il brigue les suffrages dans Montréal-Est en 1888 (*Le Canadien*, 27 septembre 1888 p. 2). On se réfèrera également au fonds de l'Ordre typographique Jacques-Cartier pour obtenir davantage d'informations sur le militantisme de Lépine (UQAM, Fonds de l'Union Typographique Jacques-Cartier 45P3a).

⁷ *Le Trait d'Union*, 1er février 1887, p. 3.

⁸ Alphonse-Télesphore Lépine, *Explications de la déclaration de principes de l'Ordre des chevaliers du travail*. Montréal, Trait d'union, 1887, 27 p.

⁹ B. Dewalt. Arthur W. Puttee, p.30.

¹⁰ *Le Trait d'Union*, 1er février 1887, p. 3.

¹¹ *La Presse*, 31 août 1888, p. 4; *La Patrie*, 12 mai 1890, p.1.

¹² *Montreal Daily Witness*, 19 septembre 1888, p. 6; Jacques Rouillard. « Urbain Lafontaine »

dans *Dictionnaire biographique du Canada*, [En ligne], [http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=7502&interval=15&&PHPSESSID=ajmpthovqtiv2ra23oo5rlume1] (consulté le 22 avril 2010).

¹³ *La Presse*, 17 septembre 1888, p. 3. Pour une analyse plus approfondie sur l'organisation électorale et la composition des comités, on consultera le 2e chapitre de notre thèse, *Harmoniser ...*, p. 53-79.

¹⁴ A.T. Lépine, « Explications... », p. 4-6.

¹⁵ *Ibid*, p. 17.

¹⁶ R. Desrosiers, D. Héroux, « Le travailleur... », p. 55.

¹⁷ A. Lépine, « Explications... », p. 22-24.

¹⁸ *La Minerve*, 11 septembre 1888, p. 3.

¹⁹ *La Patrie*, 21 février 1906, p. 3. Pour une analyse plus détaillée des activités parlementaires de Lépine, on se réfèra au 4e chapitre de notre thèse *Harmoniser ...*, p. 105-132.

²⁰ *La Presse*, 8 août 1891, p. 4.

²¹ Order of the Knights of Labor. *Report of the Canadian Legislative Committee*, Toronto, Miller & Soole, 1889. p. 12; *Correspondances de Edward Little à T. Powderly*, 9 décembre 1889, BAC, Fonds des Chevaliers du Travail, correspondance au Grand-Maître Terence Powderly, R2872-0-5-E, M 4325; *La Patrie*, 15 mai 1895, p. 3.

²² *Débats de la Chambre des communes*. 6 février 1893, p. 293; *La Minerve*, 7 février 1893, p. 2.

²³ A.T. Lépine, *Explications...*, p. 16.

²⁴ *La Patrie*, 8 février 1893, p. 3; *La Presse*, 10 février 1893, p. 4; *La Patrie*, 16 février 1893, p. 4; *La Patrie*, 14 février 1893, p. 4; *La Presse*, 14 février 1893, p. 5.

²⁵ *La Patrie*, 6 juin 1895, p. 5.

²⁶ Sur cet événement, on se réfèrera à Jacques Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, PUL, 1979, p. 47.

Les pionniers du mouvement ouvrier au Québec : quelques pistes de réflexion sur la première génération de militants des années 1830¹

Robert Tremblay

Historien

Musée des sciences et de la technologie du Canada

L'idée à l'origine de ce projet était de redonner la parole aux gens ordinaires (ouvriers et artisans) de la société bas-canadienne, qui ont combattu pour protéger leur statut de « producteur » durant la période tourmentée des années 1830. En d'autres mots, l'objectif visé était de faire revivre l'expérience du « Common Man », sa quête de respectabilité, dans une société coloniale en mutation, secouée par l'impact du capitalisme naissant, certes, mais encore fortement imprégnée des codes anciens de la gentilité aristocratique. Au-delà de ces considérations, il y avait aussi une curiosité toute personnelle et légitime en vue de découvrir qui étaient ces militants de la première heure engagés dans l'action revendicative, syndicale et réformiste. Il faut dire que jusqu'à maintenant, l'historiographie ouvrière a été plutôt silencieuse quant à l'identification de ces personnages obscurs et soucieux d'infléchir le cours des choses².

Pour ce faire, j'ai d'abord entrepris de construire diverses banques de données (ex. les typographes de Québec et les tailleurs de Montréal, réputés être plus sensibles à l'action syndicale, les

compagnons appartenant à des sociétés de secours mutuel, les membres des *Mechanics' Institutes*, les ouvriers patriotes, les ouvriers loyaux, etc.), question de mesurer l'ampleur de ce vivier de militants et de voir plus précisément le maillage institutionnel qui était en voie de se constituer au sein des classes populaires urbaines du Bas-Canada, durant les années 1830. Au total, près de 500 noms ont été recensés, dont 80 ont été retenus jusqu'à maintenant comme étant éligibles pour une biographie, soit partielle ou élaborée. Pour en arriver à cet écrémage, j'ai privilégié des critères de visibilité, de responsabilité³ et surtout de richesse quant à l'itinéraire militant. En autant que faire se peut, je me suis efforcé de rendre compte le plus fidèlement possible de la diversité des engagements ouvriers et de la portée sociale de leur action militante sur le territoire bas-canadien. Les sources utilisées pour cette enquête sont à la fois d'ordre conventionnel (journaux, pétitions, recensements, statuts, brochures, etc.) et d'ordre inédit (contrats notariés d'engagement, fonds privés de petits entrepreneurs, comptes rendus des sessions des diverses cours de justice, etc.)

Éléments contextuels

Deux événements marquants vont éveiller la conscience des compagnons et des journaliers du Bas-Canada, de même que leur désir de s'engager dans de nouvelles formes d'action collective durant les années 1830. D'abord, le choléra de 1832 qui constitue pour les classes populaires urbaines l'une des premières expériences majeures d'inégalité sociale devant la vie et la mort, ainsi qu'un démenti d'envergure du rôle protecteur de la Couronne et de l'oligarchie coloniale à l'endroit des classes laborieuses. Viennent ensuite l'avènement du marché du travail et la crise économique de 1836 qui font basculer les codes implicites et les rituels anciens du monde artisanal, amorçant du même coup la dissolution des liens fraternels et mutuels entre maîtres et compagnons⁴.

On parle ici d'une conscience populaire approximative qui alimentera parmi un petit groupe d'ouvriers de métier une volonté de s'organiser non seulement en syndicats, mais aussi en sociétés de secours mutuel, en coopératives et en associations anti-monopoles⁵. Il faut voir dans ce renouveau de l'action collective un désir d'autoprotection des forces vives de la société, qui se double d'une ambition de dépasser les vieux réflexes populaires de l'émeute. C'est ainsi qu'on dénombre pour les années 1830 pas moins de 17 grèves, 11 mouvements de protestation diverse (ex. désertions en bloc d'apprentis, boycottages d'entreprises, obstruction d'activités économiques, etc.), la création de 17 syndicats et la mise sur pied d'une dizaine d'associations civiques à vocation populaire.

Profil des militants ouvriers des années 1830

Qui sont ces 80 militants de la première heure à l'origine des organisations ouvrières et des mouvements de revendication mentionnés plus haut? Si l'on regarde de plus près leur statut socio-professionnel, on constate très vite que ces individus proviennent des métiers les plus menacés par l'éclosion récente de l'industrialisation. Le phénomène est particulièrement visible parmi les métiers de l'imprimerie, de la construction et de la confection, aux prises avec une réorganisation importante des systèmes de production et de pouvoir dans les entreprises au cours des années 1830 (figure 1). Quant à l'origine ethnique de ces militants ouvriers, on ne peut que constater la prédominance du monde anglophone, avec 52 ouvriers (sur 80) d'origines écossaise, irlandaise ou anglaise. Il est à noter que les militants canadiens-français, au nombre de 30, ne font leur apparition qu'à partir des années 1833-1834, avec le mouvement de revendication de la journée de travail de 10h, initié par les menuisiers/charpentiers de Montréal⁶. Les Américains, si peu nombreux dans nos statistiques, sont probablement sous-estimés, puisque souvent confondus dans les sources avec les militants britanniques (figure 2). Mentionnons aussi que ces activistes ouvriers se partagent assez également entre Montréal et Québec. Tout au plus, avons-nous trois cas d'individus œuvrant dans de petites villes régionales du Bas-Canada durant la période.

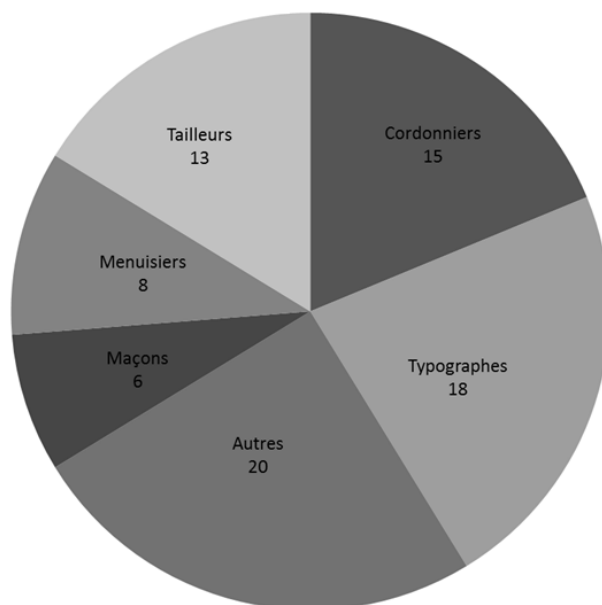


Figure 1 : Nombre de militants ouvriers selon le métier, années 1830

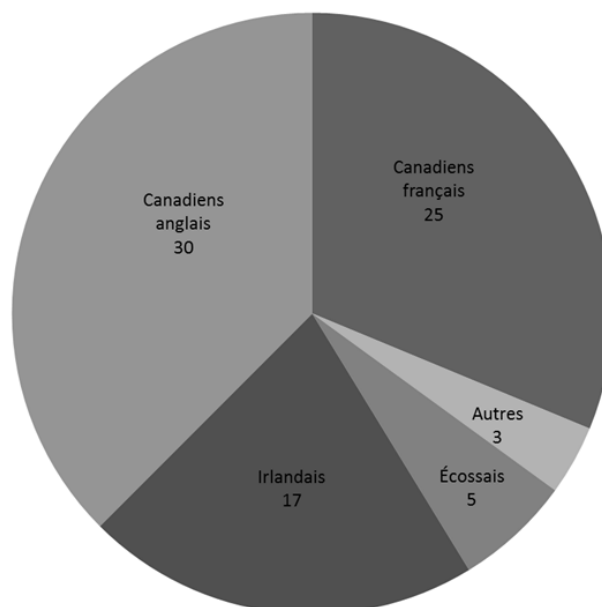


Figure 2 : Nombre de militants ouvriers selon l'origine ethnique, années 1830

À partir de la première date connue de militantisme dans l'itinéraire de vie d'une personne, nous avons pu établir également une sorte de chronologie de l'émergence du mouvement ouvrier bas-canadien au cours de la période. Il ressort de cette démarche qu'un grand nombre d'ouvriers avaient eu une expérience d'activisme syndical avant 1830. Certains d'entre eux avaient même fait leurs premières armes comme militants dans des villes industrielles comme Londres,

New York ou Philadelphie⁷. L'arrivée massive d'une nouvelle cohorte d'activistes en 1834 est attribuable non seulement à la mobilisation pour la journée de 10h, citée plus haut, mais aussi à la tentative des ouvriers syndiqués de Montréal et de Québec de créer des Conseils régionaux de métiers, de même qu'à la grève des 160 compagnons tailleurs de Montréal survenue la même année⁸ (figure 3).

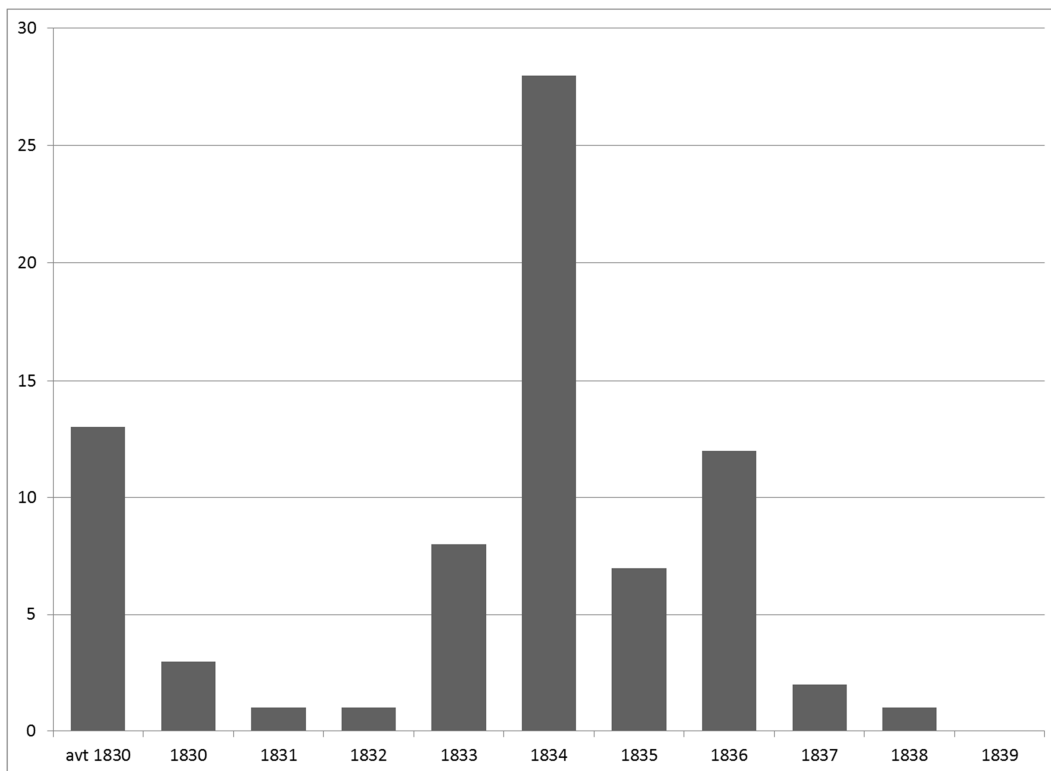


Figure 3 : Nombre de militants ouvriers, années 1830 (répartition sur une base annuelle)

Lorsqu'on examine, par ailleurs, la nature des engagements ouvriers durant les années 1830, on est frappé de prime abord par la

richesse et la diversité du militantisme pour une période aussi précoce. Si l'occupation d'un poste de responsabilité dans un

syndicat ou la participation à un mouvement de grève constituent les formes d'engagement les plus répandues, d'autres actions sont aussi au cœur de la vie militante durant la période. Qu'il suffise de mentionner la création de bourses de travail par des compagnons de métier voulant échapper aux lois du marché du travail, la mise sur pied de journaux ouvriers par des éditeurs progressistes, ou encore les tentatives d'implantation d'un phalanstère ouvrier par un groupe de francs-maçons américains installés au Bas-Canada⁹ (tableau 1). Pareille diversité d'engagements

est tout aussi observable au plan individuel. Ainsi, certains militants ouvriers, comme le plâtrier Michael Quigley, furent à la fois membres du conseil d'administration du *Quebec Mechanics' Institute* (1832-38), promoteur du Conseil des métiers de Québec (1834) et organisateur d'assemblées patriotes (1837)¹⁰; d'autres, comme le typographe Joseph Savard, furent tour à tour co-fondateur de la Société typographique de Québec (1836), instigateur du théâtre ouvrier à Québec (1839), et échevin du quartier Saint-Jean (1844-45)¹¹.

Tableau 1 : Nombre de militants ouvriers selon la nature des engagements, années 1830

Dirigeants d'un syndicat	42
Dirigeants ouvriers d'une société de secours mutuel	6
Dirigeants ouvriers d'un <i>Mechanics' Institute</i>	4
Administrateurs d'une bourse syndicale de travail	3
Protagonistes de la grève des typographes de Québec (1830)	2
Protagonistes de la grève pour la journée de 10H à Montréal (1833-34)	11
Protagonistes de la grève des cordonniers de Québec (1835)	1
Aubergistes sympathisants à la cause ouvrière	4
Éditeurs de journaux ouvriers	2
Fondateurs d'une coopérative ou d'un phalanstère	2
Autres	3

La question du soutien ouvrier aux Rébellions de 1837-1838

Faute de temps, je m'abstiendrai de traiter des grands enjeux de l'action revendicative ouvrière (contrôle de l'offre de travail, préservation du système d'apprentissage, maintien du système de tarification uniforme du travail, etc.), de même que de la psyché collective des classes populaires urbaines (républicanisme ouvrier, idéologie du producteur, quête de respectabilité, etc.) durant les années 1830, deux sujets qui seront au cœur de mon prochain article. Par contre, j'aimerais dire quelques mots sur l'attitude ambivalente des militants ouvriers face mouvement patriote bas-canadien.

Durant cet épisode tumultueux d'affrontement direct avec les autorités britanniques, plusieurs compagnons et journaliers vont trouver dans la plate-forme démocratique et anticoloniale du Parti patriote un prélude à une société plus égalitaire et nécessairement plus avantageuse à leur égard. Rappelons à ce sujet que plusieurs syndicalistes montréalais appuyèrent les 92 Résolutions de 1834¹². La présence ouvrière était également significative dans la pétition adressée, deux ans plus tard, par 800 électeurs de la ville de Québec, en guise d'appui au Parti patriote sur la question du contrôle des subsides par la Chambre d'Assemblée¹³. Il y aurait eu enfin plus de 700 ouvriers ayant répondu favorablement à l'appel des Fils de la Liberté en 1837¹⁴.

Le prix à payer pour ce genre d'engagement fut parfois onéreux : ainsi, on rapporte que plusieurs compagnons charpentiers de Montréal perdirent leur emploi pour avoir affiché trop ouvertement leurs convictions réformistes en 1834¹⁵. Au moins huit typographes, cinq cordonniers, deux tailleurs et deux

menuisiers/charpentiers furent également emprisonnés lors des Rébellions de 1837-1838¹⁶.

Sur les 80 militants ouvriers retenus aux fins de notre enquête, nous en avons ciblé une vingtaine ayant été mêlé de près ou de loin au Parti patriote. Le cas le plus emblématique est sans doute celui du tailleur de Québec John Teed. Originaire de Philadelphie, où il aurait possiblement été mêlé à la fameuse grève des tailleurs de 1826, Teed se serait installé à Québec peu après cet épisode. Ses ardeurs contestataires n'en furent pas pour autant freinées, puisque nous le retrouvons dès 1830 parmi les émeutiers voulant empêcher la présentation de la pièce théâtrale « Billy Button » à Québec, en raison du ridicule dont on affligeait les artisans tailleurs. L'année suivante, on le compte également parmi les organisateurs d'une grève entamée par les compagnons-tailleurs de Québec. Devenu entre-temps un marchand-tailleur respectable ayant à sa solde plus d'une douzaine d'employés, il tente sans succès de fonder le Conseil des métiers de Québec en 1834. L'histoire a surtout retenu le nom de Teed pour avoir présidé le Comité des 15 réformistes irlandais de Québec et pour son rôle dans l'organisation, en 1837, d'une assemblée patriote au marché Saint-Paul de Québec, où il prit la parole devant plus de 3000 personnes. Il fut arrêté pour menées séditeuses le 11 novembre 1838 et exigea un bref d'*habeas corpus* auprès des autorités coloniales à Londres, qu'il finit par obtenir en dépit des embûches semées par le Conseil spécial du Bas-Canada. Affecté par son séjour en prison, Teed se serait éteint à Québec en 1846¹⁷.

On aurait tort cependant de penser que les compagnons et journaliers constituaient un terreau naturel pour la propagation des idéaux démocratiques de

Papineau et de Mackenzie. Un bon nombre d'entre eux soutenaient le parti bureaucrate Tory, croyant que ses dirigeants étaient encore le mieux à même de préserver l'ancien ordre artisanal contre les effets soi-disant dévastateurs de la modernisation économique et politique. C'est le cas notamment de William Carmichael, forgeron montréalais et leader d'un mouvement de protestation ouvrière à l'arsenal de l'Île St-Hélène, qui se fera le pourfendeur des 92 Résolutions en 1834, annonçant du même coup qu'il aurait été l'un des premiers à signer les motions loyalistes de l'*Association Tattersal* de Montréal¹⁸. Il en va de même du maître cordonnier William Burke qui, malgré son engagement dans le *Quebec Friendly Society*, une société de secours mutuel destinée à venir en aide aux ouvriers tailleurs et cordonniers, fut l'un des plus ardents promoteurs du *Quebec Constitutional Association*, une organisation loyale composée de membres de l'élite anglo-saxonne de Québec, dont la période d'activité s'étendit de 1834 à 1837¹⁹. Il convient aussi de signaler la création en 1836 du *Quebec Constitutional Union of Mechanics and Tradesmen*, une association de même allégeance qui regroupera plusieurs centaines d'adhérents, dont une importante délégation de compagnons de métier²⁰.

Comme on le voit, la question de cette soi-disant communauté de vues

naturelle entre le mouvement réformiste patriote du Bas-Canada et le monde ouvrier est beaucoup plus complexe que certains historiens ont pu le laisser entendre. Beaucoup de voix étaient encore absentes à ce rendez-vous avec l'histoire.

Conclusion

Bien que l'analyse préliminaire de nos données biographiques révèle une richesse des itinéraires militants, force est de constater le caractère fugitif de l'action collective et des organisations ouvrières dans le Bas-Canada, durant les années 1830. Cela est dû en partie au brassage constant du stock d'ouvriers dans les villes, comme en témoignent les statistiques sur l'immigration et les déplacements fréquents des compagnons entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto et New York. Il importe également de prendre en considération la dureté des lois criminelles de l'époque, qui frappaient d'interdiction les coalitions ouvrières et menaçaient leurs dirigeants de lourdes sanctions pénales pour avoir participé à des actes de conspiration. Dans un certain sens, les combats pour assurer la reconnaissance et la légitimité des revendications ouvrières seront presque toujours à refaire. C'est pourquoi il convient de parler d'un processus de reformation continue de la classe ouvrière tout au long du XIX^e siècle.

Notes et références

¹ Communication présentée dans le cadre du Congrès de l'IHAF à Sherbrooke, le 20 octobre 2012. Elle fera l'objet d'un article beaucoup étayé qui sera soumis à la *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

² Pour tout dire, la littérature historique n'a retenu que deux personnages éminents du mouvement ouvrier des années 1830 : Adolphe Jacques, président fondateur de la Société typographique de Québec, et John Teed, président du Conseil des métiers de Québec et membre du Parti Patriote. Voir : J. Rouillard, « Adolphe Jacques (1798-1860) », *Dictionnaire*

biographique du Canada, vol. VIII; Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec, 1827-1959*, Montréal, Parti Pris, 1976, p. 25; et A. Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des Patriotes, 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002, pp.450s.

³ J'entends par critères de visibilité, toute forme d'engagement dans un mouvement de contestation sociale ou de participation à un geste d'éclat, alors le concept de responsabilité renvoie à l'occupation d'un poste de direction dans une organisation ouvrière.

⁴ À ce sujet, voir notamment : B. D. Palmer, *Working Class Experience: The Rise and Reconstitution of Canadian Labour*, Toronto, Butterworth & Co., 1983, p.1-59; R. Sweeny, « Paysans et ouvriers : du féodalisme laurentien au capitalisme québécois », *Sociologie et Sociétés*, 22.1 (avril 1990) : p.143-163; J. M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIIIe siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur, 1989, p.139-145; et A. Schrauwers, « The Gentlemanly Order and the Politics of Production in the Transition to Capitalism in the Home District, Upper Canada », *Labour/Le Travail*, 65 (printemps 2010), p.9-45.

⁵ On a qu'à penser au mouvement de protestation des pilotes de navires qui obstruent le port de Montréal au mois de juin 1834, en vue de dénoncer le monopole des familles Molson et Torrance sur la navigation dans les eaux du St-Laurent, ou à l'Association des aubergistes licenciés de Montréal qui s'oppose l'année suivante au monopole de la fabrication de bière qui entraîne un prix excessif pour ce produit (*The Vindicator* (Montréal), 11 juin 1833, 8 octobre 1833, 14 oct.1834).

⁶ C. Vance, « Early Trade Unionism in Quebec, 1833-1834 : the Carpenters' and Joiners' General Strike in Montreal », *The Marxist Quarterly* (Toronto), 3, automne 1962, p. 26-42.

⁷ C'est le cas notamment de R. Rydell, compagnon cordonnier originaire de Londres, qui deviendra secrétaire du *Journeyman Tailor's Society de Montréal* en 1833 et organisera à ce

titre une bourse du travail en vue d'éviter les engorgements du marché du travail dans cette ville (*The Vindicator*, 3 déc. 1833).

⁸ *La Minerve*, 26 mai, 30 juin 1834; *Quebec Mercury*, 3, 10 mai 1834; *The Vindicator*, 2, 30 mai 1834.

⁹ *Canadian Courant* (Montréal), 13 févr. 1819; *Montreal Gazette*, 20 avril 1830.

¹⁰ *Quebec Almanach* (1832-1838); *Quebec Mercury*, 3, 10 mai 1834; Messier, *op. cit.*, p. 401.

¹¹ E. Leroux, « Culture ouvrière et métiers du livre : la Société typographique de Québec, 1836-1872 », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada*, 42.2 (automne. 2004), p. 37-38; *Quebec Directory* (1847-48).

¹² *The Vindicator*, 22 avril 1834.

¹³ *La Minerve*, 10 mars 1836.

¹⁴ B. D. Palmer, *op. cit.*, p.54.

¹⁵ *The Vindicator*, 22 avril 1834.

¹⁶ C. Lipton, *op. cit.*, p. 30.

¹⁷ *Report of the Case of John Teed on an Application for a Writ of Habeas Corpus* (Québec, 1839); *L'Aurore des Canadas* (Montréal), 11 févr. 1840; *Le Canadien* (Québec), 5 août 1836; *Quebec Gazette*, 14 sept. 1834; *Quebec Mercury*, 13, 15 oct. 1831, 3, 10 mai 1834; Lipton, *op. cit.*, p.25; A. Messier, *op. cit.*, p. 450s.

¹⁸ *La Minerve*, 29 sept. 1834.

¹⁹ *La Société amicale de Québec fondée en novembre 1810* (Québec, 1871); *Quebec Almanach* (1834-1837); *Quebec Directory* (1822) (1826); *Quebec Mercury*, 6 août 1836.

²⁰ *Quebec Almanach* (1836).

Philippe Roy,
maire et représentant syndical à
Asbestos (1936-1939)

Jean-Luc Grégoire

Diplômé en histoire de l'Université de Sherbrooke

Dans un article du *Bulletin du RCHTQ* publié à l'automne 2003, je présentais les principaux événements survenus lors de la grève des mineurs de l'amiante d'Asbestos de janvier 1937. Depuis ce temps, j'ai dirigé mes recherches¹ sur les interventions des acteurs qui se sont directement impliqués dans le conflit. Je me suis surtout attardé à découvrir les principales interventions et à analyser les discours du maire d'Asbestos, Philippe Roy. Voici quelques-unes des questions auxquelles j'ai cherché des réponses : Pourquoi le maire Roy s'est-il impliqué dans le mouvement syndical des mineurs d'Asbestos à partir de 1935? Quelle était sa vision du syndicalisme et de ce qu'il devrait être ou devenir? Comment percevait-il son rôle auprès des ouvriers-mineurs d'Asbestos? Quels furent ses liens avec les représentants de l'Église catholique, à savoir des évêques diocésains et des aumôniers syndicaux? Comme nous le découvrirons, l'implication syndicale du maire Roy, encouragée et soutenue par plusieurs membres du clergé catholique, donna lieu à de nombreuses initiatives et prises de position significatives.

Au point de départ, il faut mentionner que Philippe Roy était un

personnage très bien connu et apprécié par la population d'Asbestos et de la région. Au fil des années 1920, 1930 et 1940, il fut mêlé à plusieurs associations, organismes et mouvements aussi bien dans le domaine civil que religieux. Les postes de responsabilité occupés furent nombreux².

Contexte

Dans la société québécoise des années 1930, l'Église catholique proposait et défendait une doctrine sociale structurée sur les principes évangéliques de paix, de charité et de partage. Elle cherchait à lutter contre les influences idéologiques qui lui semblaient contraires à la foi chrétienne. Face au communisme d'inspiration soviétique, elle adopta une attitude d'opposition ferme. Elle luttait contre le communisme athée pour l'empêcher d'infiltrer les projets sociaux et de menacer l'ordre social catholique. Quand le syndicalisme international venu des États-Unis chercha à organiser les ouvriers des industries, l'Église est intervenue en proposant un syndicalisme plus modéré inspiré par la doctrine catholique.

L'arrivée au pouvoir à Québec de l'Union nationale et de son chef, Maurice Duplessis en 1936 (jusqu'en 1939, puis de

1944 à 1959), contribua à renforcer la place et l'influence de l'Église dans la société québécoise. L'Église en vint à s'occuper à la fois du séculier et du religieux et il y eut une complicité entre l'Église et l'État. Pendant la crise des années 1930, le gouvernement fit appel à l'Église et à ses organismes (ex : la Société Saint-Vincent-de-Paul) et œuvres de charité pour lutter contre la misère vécue par une grande partie de la population frappée directement par le chômage. L'Église cherchait à restaurer la société selon la pensée sociale des encycliques des papes Léon XIII en 1891 et Pie XI en 1931 et 1937³ et du Programme de restauration sociale au Québec des Jésuites de 1933. Ce programme comportait des éléments débouchant sur « un État corporatiste et catholique »⁴. L'Église intervenait alors comme gestionnaire social et comme « suppléante de l'État dans des tâches proprement séculières »⁵.

Face au mouvement syndical, le gouvernement Duplessis adopta une attitude de fermeté. Idéologiquement du côté des patrons, Duplessis ne fut pas tendre envers les syndicats en général, qu'ils soient catholiques ou non-confessionnels (syndicats internationaux). Le maire Roy va s'opposer à cette conception de l'autorité. Pour lui, c'était par la négociation et la ratification d'une convention collective qu'il fallait passer pour améliorer la condition ouvrière et non par des lois comme la *Loi sur les salaires raisonnables*⁶ qui imposait des normes salariales minimales. Il s'opposa également au gouvernement Duplessis qui refusait l'atelier syndical fermé (obligation des travailleurs de faire partie du syndicat)⁷. Il faut également mentionner qu'en 1937, le gouvernement Duplessis fit adopter la *Loi protégeant la province contre la propagande communiste* ou *Loi concernant la propagande communiste*. Connue sous le nom de *Loi du cadenas*, cette loi se voulait

comme un <chien de garde> d'organisations (dont certains syndicats) et permettait de fermer les établissements qui, selon les agents de la paix, répandaient l'idéologie communiste. Cette loi fut adoptée sous l'inspiration du Cardinal Villeneuve de Québec et faisait partie de la lutte de l'Église contre le communisme. Vingt ans après son adoption (Duplessis était encore au pouvoir), cette loi fut toutefois déclarée inconstitutionnelle⁸.

Réorganisation syndicale

Avant la fondation du Syndicat national catholique de l'amiante d'Asbestos (SNCAA) en février 1936, il existait un autre syndicat, l'Union nationale des mineurs d'amiante d'Asbestos⁹ fondée le 12 octobre 1919 qui ne regroupait plus qu'une vingtaine de membres¹⁰. Il est difficile de savoir précisément pourquoi ce syndicat se retrouva dans cette situation. À ce sujet, Étienne Demers, secrétaire du SNCAA constatait sans préciser que « pour une raison ou une autre, les membres abandonnèrent l'Union »¹¹. Peut-être faudrait-il voir dans le désintérêt des travailleurs envers leur syndicat, la prise de conscience qu'il n'était pas assez revendicateur pour mériter leur confiance et conséquemment leur adhésion? Pourquoi faire partie d'un syndicat trop conciliant qui ne semblait pas (ou plus) capable de défendre les dossiers et de formuler des demandes avec suffisamment de détermination pour vraiment faire pression efficacement sur l'employeur?

Vers le milieu des années 1930, notamment pour faire échec au syndicalisme international bien en place au Québec depuis le début de la décennie, la CTCC, avec l'aide des autorités religieuses, a fondé des syndicats catholiques chez les ouvriers de plusieurs secteurs industriels du Québec,

notamment ceux du papier, du textile et du vêtement¹². Le syndicalisme catholique s'implanta également dans le secteur de l'amiante à Thetford Mines et à Asbestos. Entre le mois d'août 1935 et le mois de février 1936, les travailleurs de l'amiante d'Asbestos réorganisèrent donc leur syndicat sur de nouvelles bases, avec l'appui de membres du clergé¹³. Pour ce faire, « d'éminents orateurs sont [...] venus entretenir les ouvriers syndiqués tels que M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'abbé J. B. Desrosiers, sulpicien du Grand Séminaire de Montréal, et auteur du livre : *La doctrine sociale de l'Église ou la ruine*, Adélard Collette de Sherbrooke, [l'abbé] Georges Côté, aumônier général des syndicats catholiques et plusieurs autres apôtres et amis de la cause syndicale catholique »¹⁴. D'autres orateurs, dont Philippe Roy et Albert Goudreau¹⁵ ainsi que l'abbé Pierre Gravel participèrent aux discussions et aux prises de décision. Le journal *La Tribune* présentait Philippe Roy, Albert Goudreau ainsi que l'abbé Pierre Gravel¹⁶ comme « trois grands amis de la classe ouvrière en amiante » et comme « les principaux apôtres de ce mouvement [syndical] bienfaiteur »¹⁷. Une fois cette réorganisation complétée et le nouveau syndicat officiellement reconnu au mois de février 1936¹⁸, l'Union nationale des mineurs d'amiante d'Asbestos fut dissoute un mois plus tard.

La réorganisation syndicale des travailleurs de l'amiante d'Asbestos ne faisait pas nécessairement l'affaire de tous. Étienne Demers constatait que des « adversaires semaient [des difficultés] sur sa route ». Il y avait donc des opposants qui cherchaient à empêcher la réorganisation du syndicat. Qui étaient ces opposants? On peut possiblement inclure dans ce groupe, des patrons (comme le gérant

Shoemaker?)¹⁹, des politiciens (comme le maire Bélanger?)²⁰ ou même possiblement certains membres du clergé (comme le curé Castonguay?)²¹ plus conservateurs qui ne voyaient peut-être pas d'un bon œil l'établissement d'un syndicat mieux organisé, plus revendicateur, davantage en mesure de poser des gestes vigoureux (pouvant aller dans certains cas jusqu'à la grève) pour négocier de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Malgré ces opposants, la réorganisation syndicale se concrétisa. À sa fondation, le Syndicat national catholique de l'amiante d'Asbestos (SNCAA) comptait environ 600 membres²².

Le maire Philippe Roy participa activement à la plupart des assemblées syndicales des mineurs de 1936 à 1939. À chaque assemblée, il fut invité à prendre la parole et à prendre position sur divers sujets. Dans l'ensemble, sa participation fut jugée éloquente²³ et ses discours semblent avoir été appréciés. En ce qui concerne l'aumônier, sa présence fut généralement constante. À quelques occasions, des aumôniers d'autres syndicats étaient également présents aux réunions et furent invités à discourir.

Philippe Roy
(Collection Jean-Luc Grégoire)



Implication du maire

Le 20 janvier 1936, Philippe Roy était élu maire du village d'Asbestos après que le maire Bélanger ait été forcé de quitter ses fonctions par un groupe d'ouvriers mécontents de son administration, trop proche, à leur avis, de la compagnie *Canadian Johns-Manville (CJM)*. Ces ouvriers s'étaient présentés le 4 décembre 1935, à la réunion du Conseil municipal pour exiger sa démission²⁴. Une semaine plus tard, à l'assemblée du 11 décembre, quatre conseillers municipaux démissionnaient à leur tour « en signe de protestation de la manière de faire d'un groupe de citoyens à la dernière assemblée, soit le 4 décembre à faire accepter par des menaces la résignation du maire J. G. Bélanger »²⁵. Les ouvriers d'Asbestos voulaient du changement, un nouveau maire plus sensible aux problèmes ouvriers. Si Philippe Roy a accepté de présenter sa

candidature à la mairie, c'est qu'il a voulu répondre à un appel des travailleurs. Ils avaient confiance en lui à la veille des négociations qui s'annonçaient ardues avec les dirigeants de la mine Jeffrey.

À Asbestos, il n'était pas habituel de voir un maire s'intéresser aux activités syndicales et surtout intervenir directement auprès de leur employeur. Pourquoi le maire Roy agissait-il ainsi? Fort probablement par conviction profonde car il croyait aux bienfaits du syndicalisme et à la nécessité pour les travailleurs de se regrouper en association. Il pensait que la solidarité syndicale était nécessaire pour négocier de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Pour le maire, la *Johns-Manville Corporation*, compagnie américaine propriétaire de la mine Jeffrey d'Asbestos ne devait pas se limiter à générer des profits toujours plus importants sans se soucier (ou pas suffisamment) des besoins fondamentaux des travailleurs et de leurs familles. Devant cette compagnie, les travailleurs n'avaient pas vraiment le choix de se regrouper pour mieux négocier. L'appui du maire était un atout important pour forcer la compagnie à trouver un terrain d'entente satisfaisant avec les travailleurs.

C.-H. Shoemaker
(Programme Souvenir de l'Union musicale de
l'Association Athlétique Amateur d'Asbestos,
1936, p. 4)



Le 21 janvier, il fut demandé au maire Roy et à l'abbé Alfred Aubert, aumônier du SNCAA, d'intervenir auprès du gérant Shoemaker pour discuter de relations de travail²⁶. Ils avaient le mandat précis de discuter des demandes salariales, de la cessation du travail le dimanche et de la question épineuse des employés suspendus « indéfiniment » par la compagnie²⁷. Précision : ces suspensions s'appliquaient surtout aux employés qui s'impliquaient activement dans le mouvement syndical. Ils étaient surveillés de près par les dirigeants de la compagnie. À cette assemblée du 21 janvier, il fut également décidé d'accorder au maire Roy et au député Goudreau, le titre de « président honoraire » du syndicat²⁸. C'était pour eux la preuve qu'ils avaient gagné la confiance des syndiqués. Le 10 février, le maire Roy et l'abbé Aubert firent rapport de leur rencontre récente avec le gérant Shoemaker et avec l'officier de police qui était responsable de l'embauche de la *CJM*, P. P. Bartleman. Ils avaient

discuté en particulier du comité de boutique que la compagnie voulait mettre en place au lieu de négocier avec le syndicat. Aucune mention de l'augmentation des salaires, de la cessation du travail le dimanche et des employés suspendus. Avait-on discuté de ces sujets, par exemple des demandes salariales? D'après une allocution de Philippe Roy en 1963, l'augmentation des salaires semblait agacer au plus haut point le gérant Shoemaker qui cherchait, semble-t-il, à changer de sujet, à « détourner la chose ». Roy insistait « que l'ouvrier crevait de faim, que l'ouvrier était mal payé » et qu'il fallait l'aider. Shoemaker ne voulait certainement ou ne pouvait pas agir par lui-même sans consulter d'abord les hauts dirigeants de la *Johns-Manville Corporation* à New York.

Le 23 février, on confia de nouveau au maire Roy et à l'abbé Aubert, le mandat d'aller discuter d'affaires avec le gérant Shoemaker. Le député Goudreau fut également mandaté pour participer aux discussions. Au programme, deux des trois points qui n'avaient, semble-t-il pas (ou presque pas), encore été abordés à la précédente rencontre avec Shoemaker, à savoir l'augmentation des salaires et la cessation du travail le dimanche²⁹. En ce qui concerne le dossier des employés suspendus, les procès-verbaux n'en font plus mention après le 21 janvier 1936. On peut donc penser que ce dossier fut réglé, du moins en principe.

À l'assemblée du 15 mars, le maire Roy « renouvela son appui en autant qu'il le pourra et comme délégué et comme maire d'Asbestos ». Dans son discours qualifié « d'excellent », le maire Roy qui semblait doté du talent de se faire apprécier par les syndiqués leur disait que « le meilleur de lui-même appartenait à l'ouvrier »³⁰ et qu'il aimait assister aux assemblées syndicales³¹. Pour lui, intervenir à la fois comme maire et

comme représentant syndical était une démarche normale qui servirait à améliorer la situation des mineurs. Le fait que le maire Roy assista de façon régulière aux assemblées syndicales et qu'il accepta d'intervenir comme délégué démontrait qu'il avait « toujours été un vrai amis des ouvriers »³². Parmi les gestes tangibles d'amitié et de soutien logistique aux travailleurs de la mine Jeffrey, il annonça le 20 avril que la nouvelle salle du Conseil municipal était jusqu'à nouvel ordre mise gratuitement à la disposition du syndicat³³. Selon Étienne Demers, c'est dans cette « vaste salle municipale [que] se déroulèrent dans la suite tant de belles et enthousiastes assemblées syndicales »³⁴.

Le 10 mai, le maire Roy parla de moyens de pression à envisager. Il déclara que « c'est le grand temps pour tous les syndicats et spécialement pour le nôtre de faire pression par tous les moyens auprès des gouvernants afin que les conditions qui existent ici soient améliorées ». C'est ainsi qu'il « suggéra à la Fédération de l'Amiante d'envoyer une délégation à Québec au plus tôt dans ce but »³⁵. Jusqu'ici, le mot « grève » n'était pas encore prononcé. Six mois plus tard, à l'assemblée du 8 novembre, on commença à envisager le recours à des moyens de pression plus vigoureux en évoquant qu'une grève pourrait être déclenchée à certaines conditions. De qui venait cette idée? Le président du syndicat affirma qu'il était « temps de faire la grève mais seulement il fallait que tout soit fait dans l'ordre »³⁶ pour éviter les affrontements et les débordements. Dans son intervention, le maire Roy choisit également le chemin de la prudence. Pas question d'encourager les membres à faire la grève sans discernement. Même si la grève était légitime, il fallait prendre une décision éclairée, soit « bien réfléchir avant d'agir »³⁷. De son côté le député Goudreau

tenta de convaincre les syndiqués que le recours à la grève n'était pas nécessaire pour obtenir les améliorations qu'ils souhaitaient. Il compara la grève à une brisure qui démolit en quelque sorte les relations entre les ouvriers et leurs patrons. Mais un arrêt de travail eut lieu deux mois plus tard.

Les mineurs en grève

En effet, les mineurs déclenchèrent une grève générale à la mine Jeffrey au mois de janvier. Pendant une semaine, les opérations minières furent suspendues. La grève de l'amiante d'Asbestos de 1937 est une grève beaucoup moins connue, sans doute à cause de sa brièveté (23 au 30 janvier), que celle qui aura lieu douze ans plus tard en 1949 (du 13 février au 1er juillet) dans la même municipalité ainsi qu'à Thetford-Mines. Elle est également moins connue que d'autres grèves qui ont eu lieu au Québec la même année aux chantiers navals de Marine Industrie et aux filatures de la Dominion Textile situées dans plusieurs villes. Ces conflits étaient conduits par des syndicats catholiques.

À l'assemblée du SNCAA du 3 janvier, soit quelques semaines avant le déclenchement de cette grève que l'on espérait éviter, il fut décidé qu'une délégation de représentants syndicaux³⁸ se rendrait à Québec pour rencontrer le nouveau ministre du Travail qui était William Tremblay, récemment nommé suite à l'élection de l'Union nationale l'année précédente³⁹. De plus, un renouvellement de mandat de délégué « pour aller rencontrer M. Shoemaker » fut confié à l'abbé Alfred Aubert, Albert Goudreau et le maire Philippe Roy⁴⁰. Parmi les autres sujets à traiter figurait celui de l'embauche des étrangers par la *CJM*. La compagnie devrait-elle embaucher uniquement des

résidents d'Asbestos? Selon le maire Roy, « le Conseil [municipal] désapprouvait la politique de la Compagnie *CJM* de prendre comme employés des étrangers tant qu'il y aura des chômeurs ici et que si la chose continue, [il] prendra les moyens pour faire cesser cet état de chose »⁴¹. Cette position était ferme.

Les trois principales demandes syndicales, à savoir les augmentations de salaires, la cessation du travail le dimanche et l'arrêt de l'embauche des étrangers furent présentées au gérant Shoemaker. Ce dernier, ne pouvant décider de sa seule autorité, partit pour New York afin d'y rencontrer S. A. Williams, vice-président de la compagnie. Les syndiqués avaient apparemment accordé une quinzaine de jour à Shoemaker pour aller à New York, présenter les demandes syndicales. Shoemaker n'étant toujours pas de retour à Asbestos le 23 janvier, des travailleurs exaspérés par son retard décidèrent de débrayer⁴². Le mouvement de grève devint rapidement général. Le syndicat ne l'avait pas recommandée mais une fois la grève déclenchée, il prit le contrôle de la situation pour que tout se déroula dans l'ordre. Après le retour de Shoemaker et la présence de Williams, des séances intensives de négociations se déroulèrent à l'Hôtel Iroquois (rue Jeffrey à Asbestos) les 27 et 28 janvier. Étaient présents à ces réunions, le vice-président Williams, le gérant Shoemaker, le maire Roy, le député Goudreau, les représentants du SNCAA (le président Cyr, le vice-président É. Laroche et le secrétaire Demers) ainsi que P. Gosselin, délégué du ministère du Travail (Québec). On discuta principalement du contrat de travail préparé par Me Charles Migneault, procureur du SNCAA. Les négociations débloquèrent le 28 janvier et le vice-président Williams approuva les termes du contrat et communiqua ensuite (par

téléphone) les termes de l'entente de principe à Lewis Brown, président de la *Johns-Manville Corporation* de New York. En fin d'après-midi du 29 janvier, Brown fit parvenir un télégramme dans lequel il disait que la compagnie acceptait le nouveau contrat de travail d'une durée de 11 mois (30 janvier au 31 décembre 1937). Plusieurs gains furent obtenus : préférence d'embauche accordée aux résidents d'Asbestos, une échelle salariale en fonction des postes occupés, la cessation (sauf en urgence) du travail le dimanche, la reconnaissance syndicale officielle ainsi que la reconnaissance d'un conseil d'arbitrage et d'un conseil d'atelier⁴³.

À part deux incidents rapportés par les journaux, à savoir les départs forcés (par des grévistes) du responsable de l'embauche et policier de la *CJM*, P. P. Bartleman, dans la soirée du 26 janvier ainsi que du gérant C.-H. Shoemaker au matin du 29 janvier, la grève de 1937 semble s'être déroulée dans le calme et l'ordre. Aucune intervention gouvernementale ou policière particulière n'a été rapportée. Les deux départs furent le résultat de manifestations de frustrations de certains grévistes (apparemment des non-syndiqués) qui n'aimaient pas ces deux individus. Comme ils avaient de nombreux griefs contre eux, ils ont pris des moyens plutôt rudes pour s'en débarrasser. Du côté des autorités municipales, le maire Roy qui était également juge de paix s'est retrouvé à la présidence d'une cour de justice organisée dans son bureau à l'Hôtel de ville. Plusieurs cadres supérieurs de la compagnie étaient présents ainsi que des officiers syndicaux. Il fut décidé que les agissements provocateurs de Bartleman envers les grévistes étaient irresponsables et par conséquent condamnables. On sait qu'il patrouillait à cheval, revolver à la main, dans les rues du village. Il avait refusé la requête des grévistes de mettre fin à son

manège tant que le conflit ne serait pas réglé. Les grévistes étaient alors intervenus pour le faire descendre de son cheval, le désarmer et le conduire à l'Hôtel de ville.

Dans le cas du gérant Shoemaker, de jeunes grévistes en colère se saisirent de lui après l'assemblée du 28 janvier à l'Hôtel Iroquois et le conduisirent à pied jusqu'à l'Hôtel de ville. Des cadres supérieurs de la *CJM* ainsi que des officiers du SNCAA les accompagnèrent. À l'Hôtel de ville, on ordonna alors à Shoemaker de quitter Asbestos le plus tôt possible, ce qu'il fit dès le lendemain. Que lui reprochait-on exactement? Peu d'informations à ce sujet. Un gréviste aurait affirmé que Shoemaker avait commis des injustices envers les ouvriers⁴⁴. De façon générale, on pourrait certainement affirmer que Shoemaker n'était pas aimé des ouvriers car il était très autoritaire et intransigeant, peut-être même ouvertement anti-syndical. Les grévistes voyaient en lui une sorte d'ennemi du syndicat. La compagnie a bien compris le message car il a perdu la gérance de la mine Jeffrey dès le lendemain, remplacé par Homer-Karl Sherry.

Même lorsque la grève fut terminée et le contrat de travail signé en bonne et due forme, des points discordants demeuraient présents. Ce fut notamment le cas dans le dossier pourtant supposément réglé de façon définitive de l'embauche des étrangers. Dans une lettre (datée du 19 février) à Arthur Lockwood, préposé à l'embauchage à la *CJM*, le maire Roy reprochait notamment à la compagnie d'avoir embauché des non-résidents d'Asbestos alors qu'il y avait beaucoup de citoyens, des pères de famille et des jeunes gens aptes qui cherchaient du travail. Le gérant Sherry avait pourtant déclaré qu'en autant que cela soit possible, il collaborerait entièrement avec le Conseil municipal pour que les

citoyens résidents aient la priorité d'embauche. Or, constatait le maire Roy, une enquête lui a révélé que plusieurs non-résidents, sur recommandation de certains contremaîtres, « ont été engagés sans motifs plausibles et même par des procédés répréhensibles »⁴⁵. Suite à cette lettre, il semble selon le journal *La Tribune*, que le gérant Sherry ainsi que M. Lockwood firent eux-mêmes enquête et conclurent qu'il y avait effectivement eu des irrégularités. Ils se seraient alors engagés à congédier « les étrangers qui ont réussi à obtenir un emploi sur la recommandation de contremaîtres »⁴⁶.

Opinion du maire sur l'action syndicale

Quatre mois après la fin de la grève, à l'assemblée du 23 mai, le maire Roy rappela aux syndiqués l'importance de demeurer solidaires et qu'il se trouvera toujours du côté des ouvriers parce que selon lui, ils formaient le groupe social d'Asbestos qui avait « le plus droit à être protégé »⁴⁷. Cette prise de position était constante chez le maire Roy. Il voulait protéger les ouvriers contre l'arbitraire patronal. À l'assemblée du 11 juillet, il parla de la place de la religion et plus précisément « du rôle du Christ dans le Syndicat »⁴⁸. Ce thème qui était souvent abordé par les aumôniers mais rarement par le maire, fit réagir l'assemblée par de vifs applaudissements⁴⁹. Les travailleurs approuvaient en quelque sorte l'idée que la religion avait sa place dans le syndicat et que l'on pouvait en parler librement comme un élément positif, non-négligeable pour faire avancer la cause des ouvriers.

Le 8 août, le maire Roy critiqua l'attitude du gouvernement à l'égard de la grève du textile⁵⁰. Déclenchée le 2 août 1937, elle résultait du refus de la Dominion Textile de négocier les conditions de travail (augmentation des salaires et réduction de la

semaine de travail) de ses employés. Cette compagnie préférait plutôt s'en remettre aux normes minimales de l'Office des salaires raisonnables, organisme récemment créé par le gouvernement Duplessis qui favorisait publiquement cette solution pour mettre fin au conflit⁵¹. Pour le maire Roy, cette « solution » n'était pas acceptable. Il ne fallait pas imposer les conditions de travail des employés mais les négocier de bonne foi avec conviction et détermination. Il précisa que sa prise de position n'avait rien à voir avec sa propre politique qui n'était « ni bleu, ni rouge mais (celle) d'un vrai canadien-français et catholique »⁵². Pas question de faire de la petite politique quand il s'agissait de défendre les intérêts des ouvriers. Pas question d'appuyer un gouvernement (qu'il soit unioniste ou libéral) qui cherchait par des législations à détruire les efforts de négociation d'un syndicat catholique.

Le 31 août, le maire Roy, à l'invitation de l'abbé Camirand⁵³, de l'abbé Charron et des officiers syndicaux d'Asbestos, présenta une causerie radiophonique sur le thème général du syndicalisme catholique sur les ondes du poste CHLT de Sherbrooke. À titre de « représentant de la classe laborieuse », il précisa alors publiquement sa pensée sur son implication auprès des mineurs d'Asbestos. Il affirma : « la classe laborieuse dans mon district fut toujours l'objet de mes prédilections et mon plus grand souci fut de chercher à améliorer son sort ». Il a décidé d'agir, de s'investir lui-même, de s'engager pour la cause syndicale alors que rien ne l'obligeait. Lui-même ne gagnait pas sa vie comme ouvrier. Il aurait tout simplement pu choisir de demeurer un maire neutre, à distance, loin du combat, sans opinion connue. En choisissant de s'impliquer, de prendre position, d'affirmer ses convictions, il prenait certainement

des risques comme par exemple ceux d'être mal compris, mal jugé, mal cité, mal apprécié. Il parla du rôle qu'il a joué dans la réorganisation syndicale de 1935 en le qualifiant d'assez important certes mais également de « parfois assez embarrassant »⁵⁴. Malgré les difficultés, les contrariétés et les obstacles, il n'a cependant pas abandonné une cause à laquelle il croyait sincèrement.

Abbé Louis-Philippe Camirand
(Brochure de la Fondation de l'Amicale de
l'École Supérieure St-Aimé, 29 et 30
septembre 1951, p. 5)



Sur le recours à la grève, il en reconnaissait la légitimité mais précisait en même temps qu'il s'agissait là d'un moyen extrême de dernier recours. Quand les négociations étaient rompues, quand l'employeur demeurait fixement ancré sur ses positions de manière intransigeante et qu'il ne voulait pas négocier de bonne foi, il admettait que les syndiqués puissent recourir à la grève. Mais, pensait le maire Roy, « avant de recourir à cet expédient pour obtenir justice dans nos revendications, il fallait avoir épuisé tous les moyens justes, honnêtes et

persuasifs de conciliation ». Pour le maire, si des grèves paralysaient des industries, il fallait en chercher la cause du côté des patrons qui, comme des dictateurs impitoyables, n'accordaient pas suffisamment d'attention, de respect et de bien-être à leurs employés. Des ouvriers vilement instrumentalisés, « exploités, mal usés, payés un salaire dérisoire, asservis » risquaient de devenir des ouvriers insatisfaits qui décideront éventuellement de débrayer, espérant que par ce moyen ultime, ils pourront enfin convaincre leur patron de les traiter avec plus de considération et de justice. Autres causes possibles des grèves et des autres difficultés qui existaient dans le monde ouvrier : « le libéralisme économique, les trusts, l'affiliation aux trusts d'autorités dirigeantes, la partisanerie, [la] politicaillerie [et] le communisme ». Sur le communisme et les puissances d'argent, le maire Roy soutenait une position qui ne laissait place à aucun compromis : c'étaient des « éléments très redoutables pour faire échouer les négociations entre le capital et le travail ». Concernant la position de l'Église catholique sur le recours à la grève, il croyait que les évêques et les aumôniers qui orientaient les syndicats catholiques n'étaient d'accord pour qu'une grève soit déclenchée qu'après avoir « au préalable, instruit les ouvriers de leurs devoirs de justice et de charité et employé tous les moyens dont Elle peut disposer pour négocier une entente satisfaisante entre patrons et ouvriers »⁵⁵.

Pour le maire Roy, une partie de la solution pour éviter le recours à la grève viendrait de l'application par les patrons des principes de justice, de paix et de charité contenus dans la doctrine sociale de l'Église catholique. Cette doctrine « laquelle se [tenait] à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des

parties, [gardait] toujours l'équilibre de la justice et de la charité ». Elle permettait « de concilier les droits et les devoirs de chacun et de tous, la dignité des individus, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa patrie »⁵⁶.

Le maire était convaincu que le syndicalisme catholique était menacé par ce qu'il appelait les « unions neutres », soit les syndicats internationaux. Ces syndicats jalouseraient les succès et l'expansion des syndicats catholiques. Il appelait les syndiqués catholiques certes à être bons et charitables mais également à lutter « avec fermeté »⁵⁷. Pas question pour lui de tout accepter et de vivre dans la peur et la résignation. Au contraire, il fallait que les ouvriers membres des syndicats catholiques prennent conscience qu'ils étaient appelés par l'Église à lutter pour un monde plus juste, pour plus de justice, pour une meilleure répartition des richesses.

À l'assemblée syndicale du 20 septembre, le maire Roy aborda plusieurs sujets tels que le corporatisme, et les « bienfaits de l'atelier syndical fermé ». Depuis la signature du contrat collectif à Asbestos, il constatait que le climat des relations patronales-ouvrières était au beau fixe et que régnait la bonne entente entre la compagnie et le syndicat ». Finalement, il disait souhaiter que le prochain contrat de travail soit à la hauteur des attentes et qu'il apportera bonheur et satisfaction à tous les ouvriers⁵⁸.

D'après les procès-verbaux des assemblées syndicales en 1938, le maire aborda divers thèmes soit le logement ouvrier, le prêt fédéral, les coopératives de consommation (23 janvier)⁵⁹, l'atelier fermé qu'il présentait comme étant « la survivance des syndicats » (27 mars)⁶⁰, les salaires raisonnables et le projet de loi 178 (7 mai)⁶¹. À la dernière assemblée de l'année qui eut

lieu le 4 décembre, il traita de « la justice qui doit régner partout et de la coopération que l'on doit se donner l'un à l'autre pour le succès de notre race et de nos vies »⁶².

En réponse à une invitation de l'abbé Camirand, le maire Roy prononça une causerie radiophonique au poste CHLT de Sherbrooke le 22 octobre 1938. Sa conférence s'intitulait : *Trois grands fléaux à combattre*. Ces trois grands fléaux, condamnés par l'Église, étaient l'individualisme, le socialisme et le communisme. Il appelait les ouvriers à les combattre en demeurant unis et en revendiquant dans la charité et la justice. Fini le temps des hésitations, de la nonchalance. Il était temps selon le maire que les ouvriers interviennent pacifiquement, « sans violence » certes, mais avec « insistance et persévérance » auprès des autorités gouvernementales pour réclamer que les lois ouvrières soient améliorées et réformées de telle sorte qu'elles répondent davantage aux besoins des ouvriers et de la société dans un sens chrétien. Pour qu'existe une meilleure répartition des richesses et qu'ainsi cesse ce qu'il appelait la « misère imméritée chez le peuple », le maire invita les syndiqués à exiger des législateurs qu'ils adoptent des lois « pour mettre ces égoïstes effrénés, ces assoiffés de fortunes colossales à la raison »⁶³. Il encouragea les ouvriers à se regrouper en grand nombre dans des syndicats catholiques inspirés et orientés par l'Église afin de protéger les ouvriers et faire triompher leur cause. Pour le maire Roy, les ouvriers ne devaient jamais craindre de revendiquer pour plus de justice et pour l'amélioration de leurs conditions de travail car l'Église était près d'eux et les appuyait.

La démission du maire Roy

Quatre mois après sa réélection comme

maire d'Asbestos (le 1er février), le maire Roy démissionna pour raison de santé. Le 5 juillet, un vote de remerciement lui fut adressé pour souligner « le dévouement qu'il a toujours apporté dans l'exercice de ses fonctions et les œuvres marquantes qu'il a su accomplir durant son terme d'office »⁶⁴. Du côté syndical, les interventions du maire pendant l'année 1939 semblent avoir été plutôt modestes. Les procès-verbaux des assemblées du SNCAA se contentent généralement de souligner sa présence aux assemblées sans qu'il n'intervienne.

Dans une lettre datée du 27 juin, il se disait honoré et reconnaissant d'avoir été nommé président honoraire du syndicat. Faisant possiblement référence à toutes les batailles menées et à toutes les difficultés rencontrées depuis 1935, il se présenta comme le « chevalier sans peur et sans reproche des mauvais jours et ami de toujours ». Il mentionna vouloir demeurer « membre en règle et assister ponctuellement » aux réunions syndicales comme un « vrai frère syndiqué »⁶⁵. Il gardait le feu sacré pour la cause des travailleurs en espérant que d'autres prennent la relève.

Interventions du clergé

Le clergé catholique avait inspiré la fondation de syndicats catholiques qui se proposaient de faire obstacle aux syndicats internationaux venues des États-Unis. Dans les syndicats catholiques, les aumôniers jouaient un rôle important au plan de l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église qui devait orienter les actions syndicales. De manière générale, les discours des aumôniers syndicaux à Asbestos étaient favorables aux revendications des travailleurs.

Parmi les membres du clergé qui encouragèrent le maire Roy à s'impliquer

dans le mouvement syndical catholique, mentionnons les noms des Alfred Aubert⁶⁶, Louis-Philippe Camirand, Pierre Gravel, (?) Charron⁶⁷ et Mgr Philippe Desranleau⁶⁸. Retenons également le nom de Mgr Alphonse-Osias Gagnon⁶⁹ qui prenait la défense des ouvriers. Dans le cas de l'abbé Luc-Napoléon Castonguay, il ne semble pas qu'il encouragea le maire Roy à s'occuper d'affaires syndicales.

L'abbé Aubert, lui-même un ancien ouvrier⁷⁰, fut directement impliqué dans les négociations avec la compagnie *Canadian Johns-Manville*. Il accompagna plusieurs fois le maire Roy chez le gérant Shoemaker pour appuyer des augmentations de salaire et surtout pour interdire le travail le dimanche⁷¹, jour de repos et d'exercice du culte⁷². Dans sa vision du syndicalisme, il insista sur l'importance de la solidarité des membres⁷³. Face à l'éventualité d'une grève, il chercha à calmer les ardeurs syndicales en faisant comprendre qu'il était préférable d'agir sagement pour ne « pas passer pour des révolutionnaires ou des communistes »⁷⁴. Il appelait les ouvriers à poursuivre les discussions avec l'employeur. Conscient que les gains obtenus par les ouvriers syndiqués étaient fragiles, il invitait le syndicat à maintenir la pression sur l'employeur en lui démontrant que ses membres n'abandonneraient pas le combat, ni pendant ni après les négociations⁷⁵.

L'abbé Camirand apprécia l'implication dévouée de l'abbé Aubert, du maire Roy et du député Goudreau. Pour lui, leur compétence les rendait apte à participer aux négociations avec l'employeur. Pas besoin donc de chercher ailleurs des agents d'affaires⁷⁶. Sur l'implication active du maire Roy en faveur du mouvement syndical, l'abbé Camirand la jugeait assez unique, fort différente par exemple de ce

qui, selon lui, se passait à Sherbrooke⁷⁷. Le 8 janvier 1937, soit quelques semaines avant le déclenchement de la grève, il félicita le maire Roy et l'encouragea à poursuivre ses démarches auprès des autorités gouvernementales et de la *Canadian Johns-Manville*. Au sujet de la grève, il jugeait qu'elle fut « bien conduite par les syndicats catholiques » et que, par conséquent il fallait se féliciter de la conduite des syndiqués. En ce qui concerne les deux incidents impliquant l'officier Bartleman et le gérant Shoemaker, il les déplorait, confirmant que « les syndicats [n'y] ont pas été mêlés »⁷⁸. Dans une autre lettre au maire Roy en 1937, il le félicita pour une conférence qu'il venait de prononcer et qu'il qualifia de « magnifique », « bien rédigée et [...] remplie de grands sentiments catholiques ». En terminant, il remercia le maire Roy de « l'intérêt et du dévouement »⁷⁹ qu'il apportait au mouvement syndical. Il ajoutait que Dieu récompensait les personnes qui, comme le maire Roy, travaillaient pour améliorer la vie des ouvriers et de leurs familles.

Abbé Pierre Gravel
(Collection Jean-Luc Grégoire)



Le 28 janvier 1937, au cinquième jour de la grève des mineurs d'Asbestos, l'abbé Pierre Gravel⁸⁰ écrivait au maire Roy pour l'encourager à poursuivre ses démarches en faveur des ouvriers et à tenir bon : « Je vous suis de loin, et vous félicite. Tenez! C'est l'heure ou jamais d'obtenir ce que vous demandez. Dieu vous bénisse, et vous délivre des exploiters ». Même si le mot « exploiters » n'est pas explicitement défini, on peut sans difficulté affirmer qu'il fait référence aux patrons de la *CJM*.

Le 19 avril 1938, Mgr Philippe Desranleau alors évêque coadjuteur du diocèse de Sherbrooke, écrivait une lettre au maire Roy pour l'encourager à poursuivre ses interventions au service des ouvriers : « Les syndicats ouvriers sont demandés par Notre Saint-Père le Pape & Nos Seigneurs les Évêques, c'est donc bien de les favoriser dans l'ordre & la paix. Gardons en tout l'esprit chrétien, cela assure la tranquillité & la paix; Dieu est si bon Père qu'il récompense toujours ceux qui veulent avant tout le servir »⁸¹. Point important à retenir : pour Mgr Desranleau, le syndicalisme catholique était un syndicalisme qui cherchait à revendiquer dans l'ordre et la paix sociale, dans le dialogue et la compréhension. Cela demandait la collaboration honnête et sincère des deux parties en présence. Mentionnons ici que Mgr Desranleau parlait en connaissance de cause car il avait lui-même expérimenté concrètement l'engagement syndical en supportant activement la longue grève de Sorel en 1937⁸².

Dans le cas de Mgr Alphonse-Osias Gagnon, il était évidemment favorable au syndicalisme catholique et aux revendications ouvrières. Il affirmait à l'occasion de la nomination de l'abbé Alfred Aubert comme aumônier du SNCAA en 1936 : « Votre nomination à ce poste est une

preuve que l'évêque s'intéresse aux ouvriers d'Asbestos et qu'il veut que ces derniers soient conduits dans les voies de la justice et de la charité »⁸³. C'est un résumé en quelque sorte du rôle que voulait jouer l'Église en soutenant les syndicats catholiques.

L'abbé Luc-Napoléon Castonguay, curé de la paroisse Saint-Aimé d'Asbestos de septembre 1907 à septembre 1948, participa à la fondation d'un syndicat des mineurs à Asbestos en 1919⁸⁴. Mais il n'était pas d'accord avec la réorganisation syndicale de 1935-1936 qui conduisit à la grève pour faire débloquent des négociations. On peut raisonnablement soutenir que dans sa vision des choses, le curé Castonguay, comme pasteurs d'âmes, voulait prioritairement éviter la discorde et les affrontements entre les patrons et les ouvriers qu'il assimilait à la lutte des classes d'inspiration communiste. Il voulait possiblement d'abord favoriser la paix et la bonne entente entre tous les fidèles de sa paroisse, qu'ils soient syndiqués ou non, qu'ils soient patrons ou ouvriers. Il craignait sans doute les excès, les débordements et la violence. Il craignait peut-être que les syndiqués en viennent à choisir des orientations trop revendicatrices, trop calquées sur le modèle international. Le curé Castonguay est resté réservé à l'égard de l'action syndicale. Il ne semble pas avoir été favorable à l'appui syndical du maire d'Asbestos.

En s'impliquant activement avec d'autres intervenants dans le mouvement syndical catholique et en aidant les ouvriers de l'amianté d'Asbestos à se réorganiser, à obtenir la reconnaissance syndicale, à négocier de meilleurs salaires et à conclure une première convention collective de travail, le maire Roy joua un rôle particulièrement important. Ses

interventions étaient non seulement approuvées mais encouragées par les membres du clergé catholique, surtout des prêtres-aumôniers mais également par au moins un évêque. Son action fut motivée par un réel désir de servir la population ouvrière d'Asbestos. Il était avantageusement connu et les gens faisaient régulièrement appel à lui pour trouver des solutions à leurs problèmes. Quand les dirigeants syndicaux l'ont nommé président honoraire et lui ont demandé d'intervenir comme représentant syndical, il a accepté cette nouvelle responsabilité. Sa contribution au développement du mouvement syndical dans le secteur de l'amiante fut significative. Il fut un défenseur du syndicalisme en général et du syndicalisme catholique en particulier dans son coin de pays.

Il y a eu un maire Roy à Asbestos et un Mgr Desranleau à Sorel la même année

en 1937. Deux conflits ouvriers et deux hommes en poste d'autorité qui étaient résolus à trouver des solutions pour les régler et à s'impliquer personnellement dans les négociations patronales-ouvrières. Deux hommes de conviction qui voulaient la paix et la bonne entente selon l'esprit chrétien mais qui n'acceptaient pas que les ouvriers soient exploités et humiliés sans réagir. Deux hommes qui ont accompagné les ouvriers dans les combats qu'ils ont menés.

À Asbestos vers le milieu des années 1930, les interventions du maire Roy s'inscrivaient dans le contexte d'une société québécoise influencée par les enseignements de l'Église catholique. En faisant la promotion du syndicalisme catholique, l'Église voulait rénover la société pour plus de justice, de charité et de paix. Le maire Roy voulait s'engager comme chrétien au service des ouvriers.

Notes et références

¹ Je désire remercier M. Jacques Rouillard pour ses commentaires pertinents ainsi que tous les organismes et personnes qui m'ont permis de consulter divers documents nécessaires à ma recherche.

² Né à Sherbrooke le 26 décembre 1890, J. E. Philippe Roy, détenteur d'un Brevet de capacité d'école primaire/école modèle et d'un diplôme en comptabilité (F.A.E.), fit notamment carrière comme enseignant au niveau élémentaire de 1907 à 1923, comme secrétaire-trésorier de la Commission scolaire d'Asbestos de 1924 à 1949 et comme régistrateur du comté de Richmond de 1944 à 1960. À Asbestos, il fut également impliqué en politique municipale comme maire de 1936 à 1939, dans l'organisation et la gérance de la première Caisse populaire Desjardins en 1924, dans l'organisation et la gérance de la Coopérative de consommation en 1939, dans la

fondation (président-fondateur) et la direction du Cercle dramatique [et musical] en 1924 (jusqu'en 1944), dans la fondation (président-fondateur) de l'Union [dramatique et] musicale en 1930 (Harmonie d'Asbestos à partir de 1938 jusqu'à aujourd'hui) ainsi que dans la réorganisation et la fondation du Syndicat National [Catholique] de l'Amiante en 1935 et 1936. Marié et père de six enfants, il est décédé à Sherbrooke le 17 février 1974 (Archives privées; Société d'histoire d'Asbestos; *Vedettes* 1952, (Le fait français au Canada), Montréal, Société nouvelle de publicité, 1953, p. 410).

³ Trois lettres encycliques : *Rerum Novarum* de Léon XIII en 1891, *Quadragesimo Anno* (en 1931) et *Divini Redemptoris* (en 1937) de Pie XI (www.vatican.va).

⁴ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du*

Québec contemporain. *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, p. 90.

⁵ Jean-Luc Grégoire, « L'Église catholique dans la société québécoise des années 1930 à 1970 : du triomphalisme organisationnel à la recherche d'identité », Essai de fin d'études pour l'obtention de la maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke, 2001, p. 18.

⁶ La Loi des salaires raisonnables fut adoptée par le gouvernement Duplessis le 1er septembre 1937 (<http://cnt.gouv.qc.ca/a-propos-de-nous/historique-des-normes-du-travail-au-quebec/>).

⁷ Jacques Rouillard, *Les grèves de Sorel en 1937*, Sorel-Tracy, Société historique Pierre-de-Saurel, 2010, p. 41-46.

⁸ « Dévoilement d'un jugement de la Cour suprême déclarant la Loi <du cadenas> inconstitutionnelle » (www.bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1230.html).

⁹ Parmi les organisateurs de ce syndicat présent à la réunion du 19 octobre 1919, on retrouvait l'abbé Maxime Fortin ainsi que Cléophas Adam et Louis Vermette. Lieu de la réunion : salle de l'hôtel de ville d'Asbestos. (Frère Fabien, s.c., *Asbestos, son aspect, son industrie, ses activités*, Sherbrooke, Éditions Paulines, 1976, p. 77).

¹⁰ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

¹¹ *Ibid.*

¹² Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 18-19.

¹³ D'après Étienne Demers, c'est « en août 1935 que furent jetées à Asbestos les premières semences du syndicalisme catholique » (« Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10).

¹⁴ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

¹⁵ Albert Goudreau (1887-1962) devenait député de l'Union nationale dans le comté de Richmond de 1936 à 1939 et de 1944 à 1952. Goudreau fut également maire d'Asbestos de 1945 à 1950

(www.assnat.qc.ca/fr/deputes/goudreau-albert-3487/biographie.html).

¹⁶ L'abbé Pierre Gravel (1899-1977) occupa le poste de vicaire à la paroisse St-Alphonse-de-Thetford-Mines de mai 1924 à décembre 1935. Il fut ensuite nommé vicaire à la paroisse St-Rock de Québec. Au sujet de son implication dans le syndicalisme à Thetford-Mines, il aurait affirmé : « J'ai fondé le syndicat de l'amiante, non pas dans un esprit de revendication haineuse, de violence, mais dans un esprit de collaboration ».

(fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Gravel et www.biographie.net/Pierre-Gravel).

¹⁷ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

¹⁸ Autorisation gouvernementale le 22 février 1936. Voir à ce sujet la *Gazette officielle de Québec*, vol. 68, no 10 du 7 mars 1936, p. 1025 ou la note 3 de l'article suivant de Jean-Luc Grégoire : « La grève des mineurs d'Asbestos en 1937 », *Bulletin du RCHTQ*, vol. 29, no 2 (78), automne 2003, p. 5.

¹⁹ Clyde-Henry Shoemaker fut gérant-général des opérations minières de la *Canadian Johns-Manville Co.* d'Asbestos dans les années 1930 (Frère Fabien, s.c., *Asbestos, son aspect, son industrie, ses activités*, Sherbrooke, Éditions Paulines, 1976, p. 257).

²⁰ J.-G. Bélanger fut maire du village d'Asbestos de 1932 à 1935 (Frère Fabien, s.c., *op. cit.*, p. 96).

²¹ L'abbé Luc-Napoléon Castonguay fut curé de la paroisse (catholique) Saint-Aimé d'Asbestos de 1907 à 1948 (Frère Fabien, *op. cit.*, p. 61 et 119).

²² Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

²³ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 17 octobre 1937, Archives du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos (ASNA).

²⁴ Procès-verbal du Conseil municipal d'Asbestos du 4 décembre 1935, Archives de la ville d'Asbestos (AVA).

²⁵ Procès-verbal du Conseil municipal d'Asbestos du 11 décembre 1935, AVA.

²⁶ Rapport de la deuxième assemblée du Comité exécutif du [SNCAA] du 21 janvier 1936, ASNAA.

²⁷ Rapport de l'assemblée du Comité exécutif du [SNCAA] du 21 janvier 1936, ASNAA. D'après Étienne Demers, c'est l'abbé Aubert qui « demanda ce qu'on avait l'intention de faire avec ceux qui ont été suspendus indéfiniment ».

²⁸ Procès-verbal de l'assemblée du Comité exécutif du [SNCAA] du 21 janvier 1936, ASNAA.

²⁹ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 23 février 1936, ASNAA.

³⁰ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 15 mars 1936, ASNAA.

³¹ Procès-verbaux des assemblées générales du SNCAA du 12 juillet 1936, ASNAA.

³² *Ibid.*

³³ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 20 avril 1936, ASNAA.

³⁴ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

³⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 10 mai 1936, ASNAA.

³⁶ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 novembre 1936, ASNAA.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Procès-verbal du bureau exécutif du SNCAA du 3 janvier 1937, ASNAA. Cette délégation syndicale comprenait le président Oliva Cyr, le vice-président Émile Laroche, le secrétaire Étienne Demers, Jos Lalancette, l'aumônier Alfred Aubert, le député Albert Goudreau ainsi que le maire Philippe Roy.

³⁹ William Tremblay occupa ce poste ministériel du 26 août 1936 au 10 novembre 1939 (www.travail.gouv.qc.ca/ministre_et_ministere/historique_de_ministere/liste).

⁴⁰ Procès-verbal de l'assemblée spéciale du bureau exécutif du SNCAA du 3 janvier 1937, ASNAA.

⁴¹ *Ibid.* Dans une lettre adressée à M. Arthur Lockwood du bureau de placement de la CJM d'Asbestos le 19 février 1937, le maire Roy faisait notamment remarquer que lui-même et le Conseil municipal prendraient si nécessaire les moyens qu'il faut pour obliger la compagnie à favoriser l'embauche des citoyens d'Asbestos (Archives privées).

⁴² D'après le journal, « ces travailleurs étaient des non-syndiqués », *La Tribune*, 6 février 1937, p. 14.

⁴³ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 4 et 10; « Le contrat conclu entre patrons et ouvriers à Asbestos est rendu public », *La Tribune*, 9 février 1937, p. 3; Jean-Luc Grégoire, *Bulletin du RCHTQ*, op. cit., p. 13.

⁴⁴ « Le gérant Shoemaker est chassé d'Asbestos par un groupe de grévistes hier », *La Tribune*, 29 janvier 1937, p. 3.

⁴⁵ Lettre du maire Philippe Roy à M. Arthur Lockwood, 19 février 1937 (Archives privées).

⁴⁶ « Pas d'étrangers à Asbestos », *La Tribune*, 23 février 1937, p. 3.

⁴⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du SNCAA du 23 mai 1937, ASNAA.

⁴⁸ Jésus le Christ est le Sauveur du monde selon les chrétiens.

⁴⁹ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 11 juillet 1937, ASNAA.

⁵⁰ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 août 1937, ASNAA.

⁵¹ Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2004, p. 87.

⁵² Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 août 1937, ASNAA.

⁵³ L'abbé Louis-Philippe Camirand (1897-1959) fut notamment aumônier diocésain au Conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Sherbrooke de 1934 à 1939 et curé à la paroisse Saint-Aimé d'Asbestos de 1948 à 1954 (*Annuaire diocésain*, Archidiocèse de Sherbrooke, 1953, p. 59; Frère Fabien, s.c., *Asbestos, son aspect, son industrie, ses activités*, Sherbrooke, Éditions Paulines, 1976, p. 119, 121, 126, 127, *La Tribune*, 18 juillet 1936, p. 5.

⁵⁴ Extrait d'une conférence (causerie) radiophonique du maire Philippe Roy au poste de radio CHLT de Sherbrooke le 31 août 1937 (Archives privées).

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 20 septembre 1937, ASNAA.

⁵⁹ Procès-verbal de l'assemblée spéciale du SNCAA du 23 janvier 1938, ASNAA.

⁶⁰ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 27 mars 1938, ASNAA.

⁶¹ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 7 mai 1938, ASNAA.

⁶² Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 4 décembre 1938, ASNAA.

⁶³ Extrait du texte manuscrit d'une conférence (causerie) radiophonique du maire Philippe Roy au poste CHLT de Sherbrooke le 22 octobre 1938 (Archives privées).

⁶⁴ Procès-verbal du Conseil municipal d'Asbestos du 5 juillet 1939, AVA.

⁶⁵ Lettre de Philippe Roy du 27 juin 1939 aux officiers et membres du SNCAA (Archives privées).

⁶⁶ Aumônier du Syndicat nationale catholique de l'amianté d'Asbestos.

⁶⁷ Aumônier des Syndicats catholiques de construction d'Asbestos. D'après Philippe Roy, l'abbé Charron l'aurait également invité à prononcer sa conférence radiophonique du 31 août 1937 au poste CHLT de Sherbrooke.

⁶⁸ Mgr Philippe Desranleau (1882-1952) fut notamment curé de la paroisse Saint-Pierre de Sorel de 1931 à 1938. Il fut nommé par la suite évêque coadjuteur du diocèse de Sherbrooke, puis évêque (1941-1952) et archevêque (1951-1952) (*Archidiocèse de Sherbrooke*, *Annuaire diocésain* 1953, p. 7; www.diosher.org/diocese/eveques).

⁶⁹ Évêque du diocèse de Sherbrooke de 1926 à 1941.

⁷⁰ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

⁷¹ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 12 juillet 1936 (ASNAA).

⁷² Il faut savoir que dans le petit catéchisme officiel de l'Église catholique du Québec de l'époque, on enseignait notamment ce qui suit : « Le dimanche et les jours de fête, un chrétien doit s'abstenir de toute œuvre servile, du jeu, des voyages pour affaires temporelles; il doit assister à la messe de sa paroisse, aux vêpres et aux instructions qui se font dans ces jours » (*Le Catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec*, Montréal et Ottawa, (Approuvé le 20 avril 1888), Québec, Édition officielle, réponse no 504, p. 111).

⁷³ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 10 mai 1936 (ASNAA).

⁷⁴ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 8 novembre 1936 (ASNAA).

⁷⁵ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 3 janvier 1937 (ASNAA).

⁷⁶ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 15 mars 1936 (ASNAA).

⁷⁷ Procès-verbal de l'assemblée générale du SNCAA du 12 juillet 1936 (ASNAA).

⁷⁸ « Protestation des syndicats catholiques », *La Tribune*, 9 février 1937, p. 3.

⁷⁹ Extrait d'une lettre de l'abbé L.-P. Camirand au maire Philippe Roy, 7 septembre 1938 (Archives privées).

⁸⁰ Au cours de sa vie, l'abbé Gravel aurait prononcé « plus de 5000 discours et conférences et écrit au-delà de 3000 sermons » (www.biographie.net/Pierre-Gravel).

⁸¹ Lettre de Mgr Philippe Desranleau au maire Philippe Roy, 19 avril 1938 (Archives privées).

⁸² Jacques Rouillard, *Les grèves de Sorel*, op. cit., p. 8-99. La grève des chantiers maritimes de Sorel de la famille Simard qui se déroula du 4 août au 4 octobre fut précédée de deux autres grèves. La première eut lieu du 3 au 31 mai et la deuxième du 1er au 3 juin. Dans ces conflits de travail qui opposaient les métallos de Marine Industries aux frères Joseph, Ludger et Édouard Simard, Mgr Desranleau demeura un fidèle défenseur à la fois des travailleurs et de la doctrine sociale de l'Église catholique. Il chercha à faire comprendre que la recherche du profit n'était pas le but de l'existence humaine et qu'il fallait que les patrons acceptent l'idée que la justice sociale exige une meilleure répartition des richesses. Dans ses interventions, Mgr Desranleau pouvait compter sur l'appui de Mgr Fabien-Zoël Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe. Parmi les autorités qui s'opposèrent aux grévistes, on retrouvait notamment le Dr J.-W. Robidoux, maire de Sorel qui appuyait la famille Simard. La rencontre du 2 octobre 1937 de Mgr Desranleau avec Joseph fut déterminante en ce sens qu'un compromis fut obtenu. Mgr Desranleau avait obtenu des gains sur le plan salarial mais par contre les dossiers de la reconnaissance syndicale, de l'atelier fermé, de la durée de la semaine de travail et du projet de convention collective demeurèrent non-réglés. Après le départ de Mgr Desranleau pour le diocèse de Sherbrooke le 13 janvier 1938, plusieurs syndicats catholiques de Sorel dont celui de Marine Industries cesseront leurs activités. Sorte de retour à la case départ. Les syndicats catholiques sans Mgr Desranleau étaient devenus plus fragiles.

⁸³ Étienne Demers, « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

⁸⁴ Le curé Castonguay avait participé à la fondation du syndicat catholique en 1919 « Le Syndicat de l'Amiante d'Asbestos », *La Tribune*, 13 février 1937, p. 10.

Archives

Centre d'histoire et d'archives du travail

Depuis son origine en 1972, le RCHTQ se soucie de conserver et de rendre accessible les archives concernant l'histoire des travailleurs et travailleuses. Et c'est avec bonheur que nous notons que des syndicalistes pilotent un projet de créer un centre d'histoire et d'archives du travail qui cible les syndicats affiliés à la FTQ. C'est d'autant plus utile que la FTQ a regroupé la majorité des syndicats internationaux au Québec et que ces derniers, contrairement à la CSN, n'ont pas de lieu de conservation de leurs documents dans la province. Ils ont une longue et riche histoire qui va bien au-delà du syndicalisme d'affaires, modèle d'action syndicale dont on les a longtemps affublés et qui repose sur une méconnaissance de leur histoire. Le texte ci-dessous est tiré de Le Monde ouvrier (mars/avril 2013, p. 10).

L'histoire maintenue vivante nourrit l'action présente

L'action syndicale que vivent chaque jour des milliers de militants et militantes s'inscrit dans une démarche qui a plus de 185 ans. Les revendications qu'ils formulent, la résistance qu'ils opposent à l'arbitraire patronal et aux injustices sont autant de contributions à la tâche historique qu'a assumée le mouvement syndical depuis sa naissance. Tous ces gestes en écrivent l'histoire.

Se définissant d'abord par l'action, les syndicalistes négligent malheureusement trop souvent de protéger la mémoire de leurs actes. Pourtant, une histoire collective maintenue vivante et accessible peut nourrir et inspirer profondément l'action présente. C'est en tout cas la conviction d'un groupe de retraités de syndicats affiliés à la FTQ qui travaillent à la mise sur pied d'un centre

d'histoire et d'archives du travail.

Réunis au sein du Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR) et appuyés par la Fédération des syndicalistes à la retraite et le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, ils ont créé un organisme à but non lucratif chargé de faire la promotion du centre auprès des syndicats affiliés. Le projet a d'ailleurs été présenté récemment aux membres du Bureau de la FTQ et un plan détaillé sera sous peu préparé avec l'aide du Fonds de solidarité FTQ.

Un tel centre pourrait obtenir un agrément de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Il serait éventuellement ouvert à tout le mouvement syndical et aux organismes qui viennent en aide aux salariés (immigrants, accidentés du travail, travailleurs et travailleuses précaires, aides domestiques, etc.). Cependant, il ciblerait d'abord les syndicats affiliés à la

FTQ, dont l'histoire, la diversité des structures et les multiples transformations subies à la suite de fusions rendent la sauvegarde et le traitement des archives urgents.

Avant que le centre d'histoire et d'archives du travail ne soit en activité, les membres du comité invitent tous les syndicats à sauvegarder leurs archives. Dans quelques mois, ils espèrent pouvoir offrir un service de traitement et de conservation des archives du monde du travail. Pour en savoir plus, communiquez avec le comité à l'adresse: chat-2012synd@gmail.com.